

le québec ETUDIANT

Vol.7 no.2

Octobre 1983



Journal de l'association nationale
des étudiants et étudiantes
du Québec

**DOSSIER
SPECIAL
SUR LE
PREC**

-pages centrales

Vers la journée nationale de grève le 15 novembre

par Patrice Legendre

Depuis la mi-septembre, le Conseil central de l'ANEQ soumet aux différentes instances locales ou régionales, un plan de travail portant sur les dossiers majeurs que le 16^{ème} Congrès national lui a confiés, et prévoyant entre autres choses, un congrès spécial sur l'unité du mouvement étudiant les 4, 5 et 6 novembre au CEGEP Limoilou, de même qu'une journée nationale de grève le 15 novembre.

Déjà ce plan de travail a franchi certaines étapes. Ainsi, à titre d'exemple, a-t-il été repris par le conseil régional de l'ANEQ de la région de Montréal, de même que par l'assemblée générale des étudiants-es du CEGEP de Sorel-Tracy. Ailleurs, des débats et des prises de position en assemblée générale sont à venir dans un très grand nombre d'institutions collégiales et universitaires. Mais déjà, on peut affirmer que la nécessité d'un tel plan de travail ne semble faire aucun doute pour la majorité des associations étudiantes. En effet, comment pourrait-on rester inactifs alors que nous sommes confrontés à une situation intenable, tant au niveau de la qualité de l'éducation, de son accessibilité, au niveau de nos conditions financières, du chômage qui nous a frappé cet été et qui semble être le lot des jeunes, que de nos droits démocratiques?

Ces dossiers majeurs seront abordés cet automne dans une

perspective d'ensemble. Ainsi par exemple l'ANEQ procédera à des débats, des assemblées publiques sur la qualité de l'éducation, sur les décrets et les coupures de budget. Elle mettra de l'avant ses propres revendications concernant la question de l'emploi, après en avoir discuté, largement dans les

tions locales de cette loi qui pourraient mettre en péril une association dans un CEGEP ou une université.

Le plan de travail prévoit que nos revendications, élaborées en septembre et octobre, culmineront dans une journée nationale de grève le 15 novembre. Cette grève suivra



Photo: Pierre Bélanger

assemblées générales. Au niveau de la reconnaissance de nos associations étudiantes et suivant notre volonté de lutter contre toutes les ingérences du gouvernement ou des administrations dans le fonctionnement des associations étudiantes, l'ANEQ mènera une campagne contre la loi 32, pour son retrait, et contre toutes les applica-

de peu le Congrès spécial des 4, 5 et 6 novembre qui portera en grande partie sur l'unité du mouvement étudiant, tout en faisant le point sur la situation dans l'éducation et en adoptant des perspectives générales de mobilisation.

MacDonald: qu'est-ce qu'on peut faire de plus pour vous?

par Pete Wheeland

Le québec **ÉTUDIANT** aimerait souhaiter la bienvenue à ses nouveaux lecteurs et nouvelles lectrices au Collège MacDonald de l'Université McGill.

Qu'il nous soit également permis d'espérer pouvoir souhaiter la bienvenue aux étudiants-es de MacDonald à titre de membres de l'ANEQ très bientôt.

Le 27 octobre, ceux-ci et celles-ci seront appelés-es à se prononcer par la voie d'un référendum sur leur adhésion à un mouvement étudiant national. L'alternative sera simple: rester membres du RAEU ou adhérer à l'ANEQ.

En effet, tout comme ce fut le cas aux Universités McGill et Concordia au printemps dernier, l'association étudiante du Collège MacDonald a décidé de permettre aux étudiants-es de se prononcer démocratiquement dans le but de choisir qui, de l'ANEQ ou de RAEU, est le mieux en mesure de les représenter et de promouvoir leurs intérêts sur la scène nationale.

En mars dernier, les étudiants-es de McGill et de Concordia avaient décidé de quitter le RAEU et d'adhérer à l'ANEQ, ce qui fait que MacDonald demeure maintenant la seule institution "anglophone" à être membre du

RAEU (notons toutefois que près de la moitié des étudiants-es de MacDonald sont francophones).

Si le Collège MacDonald adhère à l'ANEQ, le RAEU verrait son membership total réduit à 5 associations étudiantes universitaires sur la quinzaine qui existent actuellement.

Même s'il n'y a que 1,000 étudiants-es à MacDonald, l'ANEQ espère les accueillir comme nouveaux membres; leurs idées, leurs alternatives sont essentielles à la construction de la seule véritable association nationale des étudiantes et étudiants du Québec, l'ANEQ.

• Edouard-Montpetit

- page 3

• l'histoire du mouvement
étudiant

- page 11

• Femmes

- page 5

EN DERNIERE HEURE

MONTREAL (le québec ETUDIANT) — Au moment d'aller sous presse, nous venons tout juste d'apprendre que les audiences au procès de Louis-Christian Héroux, un étudiant du Cégep du Vieux-Montréal accusé de "méfait" à cause de sa participation à la lutte contre la prolongation obligatoire de la session au printemps dernier, viennent de se terminer.

Le Juge de la Cour Supérieure

responsable de l'audition de la cause a entendu les plaidoyers du Procureur de la Couronne de même que celui de l'étudiant Héroux — qui se défendait lui-même, sans avocat — suite à quoi le prononcé du verdict (et de la sentence, si l'accusé est trouvé coupable) interviendra le 13 octobre prochain.

C'est donc un dossier à suivre pour l'ensemble du mouvement étudiant.

Congrès spécial de l'ANEQ

Pour l'unité du mouvement
étudiant!



4, 5, 6 novembre
Cégep de Limoilou

Pour informations: (514) 849-1851.

Editorial

Se soumettre... ou s'organiser?

Pendant tout le mois d'octobre, l'ANEQ procède à sa grande tournée nationale de toutes les associations étudiantes, tournée au cours de laquelle les membres du Conseil central se rendent partout soumettre le plan de travail de l'ANEQ, avec l'objectif premier de susciter la mobilisation la plus large en vue du congrès spécial des 4, 5 et 6 novembre prochains au CEGEP Limoilou, et en vue de la journée nationale de grève du 15 novembre.

A dessein, le Conseil central a limité son plan de travail aux trois premiers mois de la session d'automne. L'objectif est clair à tout point de vue. Il s'agit de bâtir pendant cette période, par une présence soutenue auprès des associations locales, ainsi que par une sensibilisation de tous les instants concernant les revendications majeures du mouvement étudiant, un large courant favorable au 24 heures de grève du 15 novembre, courant nourri à même des mandats solides de chacune de nos assemblées générales. Cette démarche permettra qu'au congrès soit non seulement reconfirmée, avec plus de force encore, la grève du 15 novembre, mais qu'en plus soient adoptées des perspectives générales de mobilisation pour les mois à venir, fondées sur une évaluation juste de la situation actuelle dans l'éducation, et sur la capacité évidente des associations étudiantes à réussir comme jamais

au cours des dernières années une action massive de contestation.

Dans la même foulée, et conformément en cela à la volonté unanime de son 16ième Congrès national, l'ANEQ entame une campagne d'adhésion qui culminera également sur le congrès spécial de novembre, et apportera, nous en sommes convaincus, au nom du mouvement étudiant, la réponse la plus éclatante au feu nourri auquel le gouvernement le soumet présentement.

Comme on le voit, il ne s'agit pas d'un simple plan de travail, ni non plus d'une tournée nationale tout à fait semblable aux autres dans l'histoire de l'ANEQ, ni a fortiori, d'un congrès comme le furent les derniers congrès de l'ANEQ. Il s'agit bel et bien d'un cap à franchir, possiblement d'un tournant dans l'histoire récente du mouvement étudiant, et, dans tous les cas, d'un moment charnière en ce qui concerne la résistance des étudiants et des étudiantes du Québec face aux menées gouvernementales dans l'éducation.

Pour nous, il est significatif de constater que, l'ANEQ en tête, et un bon nombre d'associations qui n'en sont pas membres, discutent présentement d'unité du mouvement étudiant, soumettent localement et nationalement des perspectives de mobilisation et s'attèlent à la défense de l'autonomie et de la combativité des associations étu-

diantes, alors même que le ministère de l'Éducation orchestre et conduit depuis plus de deux ans une offensive sans pareil contre l'ensemble de nos droits. La solution de facilité aurait sans doute consisté, pour le mouvement étudiant, à succomber sans coup férir à cette offensive en règle, à troquer les intérêts de ses membres contre de petites victoires faciles et à vendre ses orientations fondamentales au plus offrant. Concrètement, cela aurait voulu dire par exemple, renoncer à toute opposition aux coupures budgétaires dans l'éducation, accepter béatement l'adoption en cachette du projet de règlement des études collégiales (le PREC), prendre le parti du gouvernement contre celui des enseignants-es, fermer les yeux sur les décrets, ou encore ne jurer que par l'odieuse loi 32. Une telle attitude existe. Face au gouvernement du parti québécois qui a fait la preuve depuis longtemps de son caractère anti-populaire et anti-étudiant, cette attitude imite celle des petits chiens savants face à leur dresseur. Or nous devons constater que c'est de cette attitude que se parent le Regroupement des associations étudiantes universitaires (le RAEU) et la Fédération des associations étudiantes de CEGEP (la FAECQ).

Considérant de plus l'ampleur des moyens mis en oeuvre par le gouvernement, aux niveaux

idéologique, politique, économique et juridique (appui au RAEU et à la FAECQ, adoption de la loi 32, organisation du Sommet québécois de la jeunesse, coupures de services, décrets, répression, etc.) pour asservir le milieu de l'éducation, et de manière significative les étudiants-es, à ses volontés, il aurait été presque dans l'ordre des choses que le mouvement étudiant tel qu'on le connaît, autonome et combatif, s'éclipse, désarmé face à l'État. Or il n'en est rien. Tout au contraire, nous constatons que, dans la foulée de ce que l'ANEQ défend depuis longtemps, se forme présentement un bloc majoritaire dans le mouvement étudiant, un bloc qui a choisi son camp, celui des étudiants-es, et sa consigne, défendre sans concession leurs intérêts et leur droits. Certes la "joute" est dure, et les armes sont inégalement réparties. Le gouvernement, c'est connu, n'hésite pas à mettre le poids politique qu'il faut et les milliers de dollars dans la balance pour faire accepter par les jeunes et les étudiants-es ses projets, ses politiques et ses contre-réformes. Toutefois, cela ne lui est pas suffisant pour "triumpher", il se doit de sortir de l'arène son adversaire. En ce qui nous concerne, ce sera le "coup de force" de juin dernier, la loi 32. Même si la loi 32 fut massivement rejetée avant son adoption, parce que ses ficelles, franchement trop grossières, dévoilaient les intentions réelles du ministère de l'Éducation, il n'en demeure pas moins que le véritable sentiment d'insatisfaction, d'iniquité et de brimade, c'est maintenant qu'il va s'installer, avec l'application concrète de cette loi odieuse. Et combien de situations explosives seront ainsi créées par la loi 32? Très

bientôt on pourra en faire le compte. Chose certaine, la loi 32 aura ainsi pour effet de trancher avec plus de clarté la question des orientations du mouvement étudiant face au gouvernement. Que fait-on? On se soumet? Ou au contraire on va de l'avant et on remet sur la table nos revendications? Face à cette situation, abdiquer ou pas, l'ANEQ, tout prenant le seul parti qui s'imposait, a quant à elle tracé les contours de ce qu'allait être son action: unité du mouvement étudiant, défense de nos revendications, et grève de 24 heures le 15 novembre.

La campagne que l'ANEQ mène présentement, vise donc à faire en sorte que les associations étudiantes isolées, qui sont les premières victimes de l'état de division actuel, rejoignent les rangs de l'ANEQ et consolident du fait même le mouvement étudiant autonome et combatif. A Québec, Trois-Rivières et Hull, à Valleyfield, Granby ou Rimouski, a-t-on le choix? Peut-on laisser passer les attaques dont nous sommes l'objet sans réagir? Qui a dit que se défilait était la règle pour obtenir des gains et conserver nos acquis? Nos associations générales sont le seul outil de défense que nous possédions. C'est elles et elles seules qui doivent dès cet automne fixer les règles du jeu, imposer leur volonté au Ministère de l'éducation. Ce que ça nous prend, c'est des assemblées générales fortes, qui font la synthèse des revendications étudiantes. Et dans ces assemblées, on doit adopter des plans d'action clairs et solides qui auront partout comme priorité: L'ADHÉSION À L'ANEQ ET LA JOURNÉE DE GRÈVE DU 15 NOVEMBRE.

Patrice Legendre
Secrétaire général

A VENIR

LES ACTIVITÉS DE L'ANEQ

Forum des femmes
14, 15, 16 octobre, à l'Université du Québec à Montréal. Pour informations: Comité-femmes de l'ANEQ, (514) 849-1851.

Manifestation contre l'expulsion de l'AGEUQAM de son local
18 octobre, à l'Université du Québec à Montréal.

Ligne de piquetage à l'occasion de l'ouverture du procès contre 3 étudiants du

Cégep de Vieux-Montréal
31 octobre, devant le Palais de Justice de Montréal (coin St-Laurent et St-Antoine, métro Champ-de-Mars).

Congrès spécial de l'ANEQ. Pour l'unité du mouvement étudiant
4, 5, 6 novembre, au Cégep de Limoilou (Québec). (Pour toutes informations concernant les activités de l'ANEQ, à moins d'indications contraires, veuillez contacter le Bureau national d'information et de recherche au (514) 849-1851.)

Camp de journalisme de la Presse étudiante du Québec
Le camp annuel de formation journalistique de la Presse étudiante du Québec (PEQ) se déroulera du 7 au 10 octobre prochains au Camp des Grèves de Contrecoeur. Pour en savoir plus, contactez le (514) 845-5739.

Journée de lutte pour la paix
22 octobre, diverses manifestations seront organisées. Pour informations, contactez la Coalition québécoise étudiante pour le désarmement, au (514) 879-4500.

ABONNEZ-VOUS AU QUÉBEC-ÉTUDIANT

le québec ÉTUDIANT est le journal de l'Association Nationale des Étudiants et Étudiantes du Québec (ANEQ), une association qui regroupe plus de 120,000 étudiants-es de niveau post-secondaire au Québec.

Pour vous abonner, remplissez ce bon et retournez-le avec un chèque ou un mandat-poste au nom de l'ANEQ à:
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU QUÉBEC (ANEQ, 1460, rue AMHERST, MONTRÉAL, H2L 3L3.

Veuillez m'abonner au journal le québec ÉTUDIANT:

Un an (10 numéros) \$10.00 _____

Abonnement collectif (10 nos, 3 ex. par parution) \$20.00 _____

NOM: _____

ADRESSE COMPLÈTE: _____

N.B.: le québec ÉTUDIANT est également disponible en anglais.

le québec ÉTUDIANT

5000 PERSONNES PLUS DE DÉTAILS EN PAGE 6

le québec ÉTUDIANT est le journal officiel de l'Association Nationale des étudiants et étudiantes du Québec (ANEQ). Distribué dans les institutions d'enseignement post-secondaires où l'association étudiante est membre de l'ANEQ, ainsi que dans certains autres institutions, le q.E. est tiré à 30,000 exemplaires.

le q.E. est membre fondateur de la Presse étudiante du Québec (PEQ).
Responsable: Pete Wheeland, secrétaire à l'information de l'ANEQ.
Collaboration: Jacques Beaudoin, Guy Bédard, Pierre Bélanger, Alain Bernatchez, Charles P. Benoît, Stéphan Corriveau, Carole Courchesne, Pierre Côté, François Doucet, Paule Duchesne, Patrick Gonzalez, André Leclerc, Patrice Legendre, Johanna Muzzo, Jean Robitaille, Lyne Robert, Pierre Sabourin, Jean-Marie Vézina, Diane Tremblay et Pete Wheeland.
Composition/montage: Atelier Centreville.
Impression: Imprimerie LeBonFon.

Le bureau de rédaction du québec ÉTUDIANT est situé au 1460, rue Amherst, à Montréal (H2L 3L3). Vous pouvez nous rejoindre en composant le (514) 849-1851.

Nos représentants publicitaires, Edgar Donelle et Marie-France Turgeon, peuvent être joints au (514) 845-5739, à la même adresse.

L'UQAM se prépare à l'expulser

Le 18, Solidarité avec l'AGEUQAM

par Jean-Marie Vézina

L'Université du Québec à Montréal se propose d'expulser du campus l'association générale des étudiants-es à la mi-octobre. C'est ce qui ressort d'une lettre que le responsable général de l'AGEUQAM, Christian Yaccarini, a reçue de l'administration de cette université "populaire".

Dans la lettre à l'AGEUQAM, l'UQAM lui fait savoir qu'à défaut de se conformer à sa politique de reconnaissance, elle lui retirera ses locaux... Car depuis que l'administration a adopté cette politique de reconnaissance, maintes fois dénoncée par plus d'un regroupement d'étudiants-es à l'UQAM, l'association étudiante a toujours refusé de s'y conformer, car elle y voyait une menace pour son autonomie.

Actuellement, l'UQAM semble déterminée à en finir avec cette association étudiante dont le dernier fait d'armes remonte à l'hiver '83, au moment du Front commun, où des quatre syndicats de l'université, elle fut le seul à faire la grève.

Le durcissement de l'administration à l'égard de la seule structure étudiante pan-campus de l'UQAM est aussi perceptible quand l'on comptabilise les interventions policières et le nombre d'injonctions et de poursuites que l'UQAM a entreprise contre des étudiants-es depuis un an (injonction contre 4 militants et contre l'AGEUQAM lors du Front commun, poursuites au criminel contre 3 étudiants-es pour avoir tenu un party non-autorisé, poursuites de la Ville de Montréal contre des cafés étudiants autonomes, embauche fréquente de fiers-à-bras, tabassage d'étudiants-es, etc.).

De plus, cet ultimatum semble se doubler d'une offensive sans précédent de l'UQAM pour inciter de petits groupes d'étudiants-es à mettre sur pied une fédération d'associations étudiantes. Par le passé, ce sont les étudiants-es de la Famille des Sciences de la Gestion qui ont tenté, toujours sans succès auprès des étudiants-es des autres familles et modules, de rendre ce service à l'administration. Cette fois, il semble que la menace soit plus sérieuse puisque les directrices d'un certain nombre de modules ont mis la main à la pâte.



Sciences de l'Éducation, Arts, Lettres et Sciences de la Gestion), lesquelles regroupent au total une quarantaine de modules.

Face à cette attaque sans précédent contre l'AGEUQAM, le Conseil régional de Montréal ainsi que le Conseil Central de l'ANEQ ont décidé d'appeler à un grand rassemblement sur la Grande Place du pavillon Judith-Jasmin (métro Berri-de-Montigny), lundi le 18 octobre à 11h00.

Le 18 octobre, on manifeste à l'UQAM!

En effet, depuis 2 semaines, ces directrices tentent d'inciter plusieurs conseils de module — il s'agit d'une instance paritaire profs/étudiants-es qui détient des pouvoirs résiduels au niveau de l'administration d'un module — à se regrouper par famille. On compte six grandes familles à l'UQAM (Sciences Humaines, Sciences,

Vieux-Montréal: Poursuites et expulsions

par Jacques Beaudoin

MONTREAL — Ce n'est qu'au mois de novembre prochain que l'on connaîtra le dénouement final des procès institués contre six étudiants du Cégep du Vieux-Montréal sous l'accusation de "méfait". En effet, trois de ces six étudiants (André Gagnon, Frédéric Labelle et Stéphane Savard) ont comparu au Palais de Justice de Montréal le 6 septembre dernier, et le Juge qui a procédé à l'audition de la cause a fixé la date de leur procès au 31 octobre. A cette occasion, une ligne de piquetage sera organisée par l'ANEQ dans le but d'exiger le retrait de toutes les poursuites contre les étudiants du Vieux-Montréal.

On se souviendra que ces étudiants ont été poursuivis en justice suite à leur participation à

la lutte contre la prolongation obligatoire de la session au Cégep du Vieux-Montréal qui s'est déroulée au printemps dernier après la grève des enseignants-es du Cégep contre les décrets et la loi 111. L'administration avait alors imposé de façon unilatérale et antidémocratique la prolongation obligatoire de la session jusqu'à la mi-juin afin de "récupérer" le temps perdu pendant la grève. Cette décision, qui avait pour effet de rendre pratiquement irréalisable la possibilité pour les étudiants-es de se trouver un emploi d'été sur un marché du travail déjà très difficile à atteindre, avait été contestée de manière très convaincante par les associations étudiantes du Cégep (celles de jour et de soir), qui y voyaient là une mesure visant à pénaliser les étudiants-es

qui s'étaient montrés très sympathiques à la lutte des enseignants-es.

Bien que la lutte contre la prolongation ait été gagnée au niveau pratique — des ententes ayant été conclues directement avec les profs dans la majorité des groupes-cours — les représailles imposées par l'administration (poursuites contre des étudiants du Cégep et expulsions de certains d'entre eux) ont été maintenues.

Au moment de mettre sous presse débute le procès d'un quatrième étudiant, Louis-Christian Héroux, alors que les procès des deux autres étudiants poursuivis commenceront le 29 septembre.

Selon Agnès Fronterotta, membre du comité contre les représailles au Cégep du Vieux-Montréal, la lutte pour défendre

les étudiants poursuivis et pour exiger leur réintégration au Cégep est très importante parce que "l'expulsion d'étudiants pour des raisons syndicales est un première au Québec". "Ca ne s'était jamais produit auparavant et nous devons lutter pour que les expulsions soient retirées et les quatre étudiants réinscrits, de sorte qu'en gagnant contre ces représailles, la prochaine fois, l'administration y repensera à deux fois et devra céder aux demandes des étudiants-es plutôt que de soulever la colère générale par une attitude répressive".

Une nouvelle accusation vient par ailleurs d'être portée contre un des inculpés, qu'on accuse de "bris de condition" en rapport avec les dispositions de sa remise en liberté conditionnelle.

Edouard-Montpetit: FAECQ ou ANEQ?

par Jean-Marie Vézina

LONGUEUIL — L'assemblée générale des étudiants-es du Cégep Edouard-Montpetit tranchera, au début du mois d'octobre, la question de son affiliation à un

regroupement d'associations étudiantes. Les étudiants-es auront donc à choisir entre l'ANEQ (Association Nationale des étudiants et étudiantes du Québec) et la FAECQ (Fédération des associa-

tion étudiantes collégiales du Québec). L'exécutif de l'Association Générale des étudiants-es du Cégep Edouard-Montpetit a déjà, pour sa part, affiché ses couleurs: c'est la FAECQ qu'il recommande chaudement aux étudiants-es.

Déjà, lors de la première assemblée générale à Edouard-Montpetit, jeudi le 9 septembre, l'exécutif avait présenté une proposition d'affiliation à la FAECQ. Cependant, devant l'importance de la question de la participation d'Edouard-Montpetit au mouvement étudiant national et eu égard à l'état de ce dossier au Cégep (manque d'information chronique sur la FAECQ), l'assemblée générale décida de reporter la prise de décision d'un mois pour qu'entretemps l'information ait le temps de circuler au Cégep sur la FAECQ, mais aussi sur l'ANEQ.

Pour la FAECQ, l'enjeu de ce débat est très important. Car il s'agirait là pour elle de sa première percée dans la région de Montréal. La FAECQ n'est en ce moment qu'un phénomène circonscrit surtout à la ville de Québec et au Bas du Fleuve, dont l'apparition date du rapprochement entre les dirigeants

de certaines des associations étudiantes de ces deux régions d'avec les fonctionnaires du ministère de l'Éducation du Québec, ce que le dossier de la Loi 32 vient encore de prouver.

Pour l'ANEQ, l'adhésion des étudiants-es du Cégep Edouard-Montpetit représenterait un pas de plus vers l'unification du mouvement étudiant en son sein. L'on sait que le 16ème Congrès de l'ANEQ a décidé d'entreprendre, cet automne, une campagne d'affiliation.

De plus, le mouvement étudiant de la zone métropolitaine, lequel est regroupé au Conseil régional de Montréal de l'ANEQ, se trouverait aussi renforcé du fait de cette adhésion.

Si la FAECQ détient à Edouard-Montpetit un avantage sur l'ANEQ du fait que l'actuel président de l'AGECEM, Patrice Duchaine, ait déjà été membre de son exécutif, il n'en demeure pas moins que les représentants de l'ANEQ entendent faire ressortir clairement toutes les caractéristiques qui différencient celle-ci de celle-là. A savoir: l'opposition de l'ANEQ à la Loi 32 vs l'appui de la FAECQ à la Loi 32; l'opposition de l'ANEQ aux

coups de budget dans l'Éducation vs un appui de la FAECQ au gouvernement et cela, à tous les niveaux; le parti-pris de l'ANEQ pour la défense des associations étudiantes autonomes vs la politique de la FAECQ de faire "rétribuer" le "militantisme" par le gouvernement en obtenant l'accréditation des activités dites "parascolaires" et même des bourses au montant de \$6 000 chacune pour les membres de son exécutif; la gratuité scolaire vs un renoncement de la FAECQ à cette importante revendication historique du mouvement étudiant visant la démocratisation de l'enseignement; etc.

Est-ce que le siège vacant d'Edouard-Montpetit sera bientôt occupé au Conseil régional de Montréal? le québec ÉTUDIANT souhaite qui oui et vous apportera la réponse dans son prochain numéro.

Un dialogue juteux

VICTORIAVILLE (J.B.) — Plus de 65 militants-es étudiants-es provenant de 23 cégeps et universités se sont recontrés au Cégep de Victoriaville du 9 au 11 septembre derniers, dans le cadre d'une Session de formation politique organisée par l'ANEQ. A cette occasion, les participants-es ont fait le tour des grandes questions de l'heure qui préoccupent le mouvement étudiant: Loi 32 sur l'accréditation et le financement, des associations étudiantes, chômage étudiant, politiques gouvernementales dans l'éducation, etc.

Le point culminant de cette activité a certes été la discussion autour du plan de travail

présenté par le Conseil Central de l'ANEQ qui a permis aux militants et militantes présents-es de s'enligner sur des perspectives de lutte commune. On a entre autres pris l'engagement d'organiser la grève générale du 15 novembre prochain, 7ème anniversaire de l'arrivée au pouvoir du Parti Québécois.

La Session de formation a également été l'occasion pour l'"historien en chef" de l'ANEQ, Pierre Bélanger, de présenter un exposé de sa démarche qui le conduira à la publication d'un volume sur l'histoire du mouvement étudiant québécois de 1960 à aujourd'hui et qui devrait paraître au printemps prochain.

Publicité
(514) 845-5767

À Rouyn: la loi 32 fait des ravages

par Jean-Marie Vézina

ROUYN — Le Collège de l'Abitibi-Témiscamingue a été le théâtre des premiers effets pervers de la loi 32. En effet, c'est en s'appuyant sur cette loi dite du "financement et de l'accréditation des associations d'étudiants" que l'administration du CEGEP a refusé de respecter le contrat de service qui la liait pourtant avec l'association étudiante et ne procédait donc pas, comme par les années passées, à la perception des cotisations étudiantes lors des inscriptions. Résultat: une perte nette d'environ \$12,000 pour l'Association Générale des Étudiants et des Étudiantes du Collège de l'Abitibi-Témiscamingue

(AGECAT).

De l'aveu même du Directeur Général du Collège, M. Barette, c'est après avoir pris connaissance des dispositions de la loi 32 concernant l'accréditation automatique (articles 59 et 60), que son administration a pris la décision de couper les fonds à l'AGECAT... En vertu des articles 59 et 60 de la loi 32, une association qui répondait aux trois critères suivants: 1° être incorporé en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies; 2° avoir reçu des cotisations perçues par l'établissement d'enseignement; 3° être, selon le cas, la seule association qui représente les élèves ou étudiants de l'établissement; pouvait, avant le 21 septembre,

obtenir une accréditation automatique si elle en faisait la demande par écrit à l'agent d'accréditation du Ministère de l'Éducation. Évidemment, l'accréditation signifie la possibilité d'obtenir une cotisation de ses membres via l'entremise des services de l'inscription du Collège. Ce qui est, vous le comprendrez, le meilleur système de perception des cotisations.

Or, il s'avère que l'AGECAT n'était pas incorporée en vertu de la 3^e partie de la loi des compagnies, mais en vertu d'une loi des clubs récréatifs. Cela, l'administration le savait dès l'adoption de la loi et elle s'est bien gardée d'en avertir l'AGECAT, sinon que quelques jours avant la

date du 21 septembre au moment où celle-ci vint lui réclamer ses cotisations.

C'est à cette occasion que la présidente de l'AGECAT, Maryse Rousseau, apprit de la bouche de Directeur général et de son bras dans le milieu étudiant, le Directeur des Services aux étudiants M. Cloutier, que l'association étudiante devrait renégocier un nouveau contrat de service avec le Collège qui cette fois, la loi 32 étant dans le décor, ne manquerait pas d'être plus exigeant pour elle.

L'association étudiante ayant le choix, au dire de M. Barette, entre conclure cette entente et perdre de son autonomie ou se servir de la loi 32 et se soumettre du même coup à

l'ensemble de ses mécanismes de contrôle et de contestation. En attendant, pour l'année qui vient, les Services aux étudiants se disent prêts à examiner cas par cas les demandes de financement qui proviendraient de l'AGECAT.

Que ce soit face à loi 32 ou encore face à la volonté de l'administration de régir davantage la vie étudiante sur le campus au moyen d'un contrat de service contraignant ou bien d'une charte des droits et responsabilités, c'est la question de l'autonomie de l'AGECAT qui se pose au collège de l'Abitibi-Témiscamingue. Tel est l'enjeu pour les étudiantes et les étudiants.

UQAM: 5 accusations pour un party "illégal"!

par Pierre Côté

MONTREAL — SOUVENIR DU 17 MARS! L'anniversaire de la Commune de Paris. Oui, mais surtout en ce qui nous concerne à l'UQAM, le rappel en mémoire d'une sombre nuit où l'administration fit appel aux policiers pour faire évacuer un party des sciences humaines, jusqu'à tranquille, mais considéré comme illégal.

Depuis, apparaissent les problèmes: deux accusations de voies de fait sur policiers sont portées contre deux étudiants arrêtés le soir du party. De plus, trois accusations sont aussi portées contre trois autres personnes pour vente illégale de boissons alcoolisées.

Un premier accusé de voies de fait est reconnu "coupable" par le système judiciaire et mis à l'amende. Il devra débouser \$150 s'il perd en appel (puisque l'accusé a décidé d'en appeler du jugement du magistrat de la Cour municipale de Montréal). L'autre accusé de

voies de fait sera traduit à son procès vers la fin du mois de novembre. Les trois accusations de vente illégale défileront devant la "justice" au mois d'octobre.

Les partys "illégaux" à l'UQAM

Soulever le drapeau sur les événements de ce party illégal, c'est aussi lever le voile sur une série d'enjeux qui confrontent l'UQAM et les étudiants-es, de même que sur la manière dont cette

dernière règle ses différends avec ses vis-à-vis.

Le party qui s'est tenu était illégal au sens de la loi, un permis n'avait pas été obtenu. Mais la loi est appliquée de façon bien particulière à l'UQAM. Fions-nous au règlement no 10 qui régit la distribution des permis d'alcool: "a) Sous l'autorité du Conseil d'administration, le directeur du service des approvisionnements est le seul autorisé à obtenir et contrôler les permis régissant la consommation, la vente et l'entreposage des boissons alcooliques". Le règlement indique aussi qu'il ne peut y avoir consommation d'alcool sur le campus qu'aux endroits désignés, soit la brasserie et la salle communautaire toutes deux régies par le même directeur. Ainsi à la lecture de ce règlement, mais aussi à l'expérience connue de toutes les composantes de

l'UQAM, il y a situation de fait de monopole du contrôle de la vente de l'alcool entre les mains du service alimentaire qui opère les deux endroits déjà mentionnés.

Il n'est donc pas possible pour une association étudiante incorporée de demander un permis d'alcool à la SAQ, comme cela peut se faire ailleurs. Devant une telle situation, les étudiants-es sont donc réduits-es à organiser des partys à caractère illégal qui seront utiles au financement de leurs activités. Cela se faisait couramment depuis quelques années. Mais cette fois-ci, la répression brutale ne venait pas tant mettre fin à une situation d'illégalité, mais à une tradition d'autonomie de la part des organisations étudiantes dans cette université.

L'enjeu est donc situé autour de cet axe: le contrôle de sources im-

portantes de profits, (la vente de bière), que ce soit dans les partys ou dans les cafés d'étudiants autonomes. D'ailleurs, plusieurs cafés disséminés dans les pavillons de l'université éprouvent des problèmes avec l'administration concernant la vente de cafés et d'aliments puisque cela fait concurrence aux cafétérias de l'UQAM. Cela nous ramène donc à un des fronts de lutte fort connu des associations étudiantes du Québec, soit le problème des cafétérias et des cafés autogérés. La répression effectuée contre des étudiants-es lors d'un party pour apprendre tout un fait divers, sans liens avec un problème plus large. Cependant, ce party réprimé est, pour plusieurs, une illustration des moyens que l'UQAM est prête à prendre pour empêcher l'organisation autonome des étudiants-es. Voilà pourquoi il faut continuer le travail sur ce dossier cette année, assurer une bonne défense des accusés-es. Dans le même sens, il faudra trouver les coupables du saccage des locaux modulaires, saccage qui s'est produit alors que tous les étudiants-es avaient été évacués lors du party.

aide aux accusés-es qui font face à des amendes, une campagne de soutien financier s'amorce à l'UQAM.

Nous souhaitons que d'autres associations étudiantes s'y intéressent. Pour de plus amples informations, ou pour envoyer votre contribution au fonds de soutien, veuillez communiquer avec le comité du 17 mars (un regroupement des modules qui ont participé au party et qui ont vu leurs locaux saccagés), par l'entremise de l'AGEUQAM.

VOYAGEZ SOUVENT, VOYAGEZ ÉPARGNANT!

1/3 DE RABAIS

VOYAGEUR LANCE SON NOUVEAU CARNET DE BILLETS À RABAIS POUR ÉTUDIANTS.

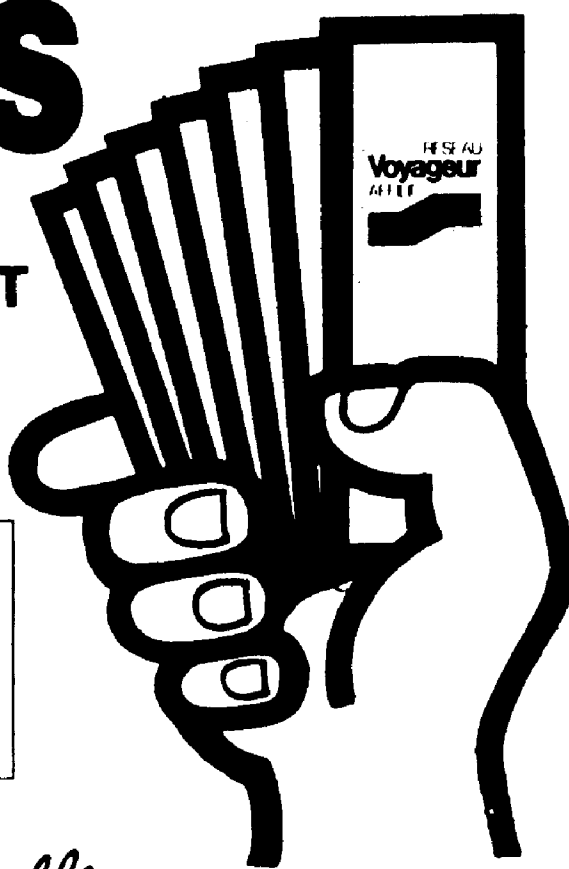
Maintenant vous pouvez visiter vos parents et amis plus souvent... il suffit d'acheter un carnet de 7 billets aller-retour entre deux points déterminés d'avance. Le prix global est 1/3 de moins que si on achète les billets aller-retour au prix régulier. C'est un prix d'ami pour étudiants... un prix à l'abri des hausses qui pourraient survenir.

Voyagez n'importe quel jour de la semaine, sans restriction. Il faudra cependant que ce soit durant l'année scolaire, du 1er septembre 1983 au 31 mai 1984.

Demandez votre carnet "Voyagez souvent, voyagez épargnant" au guichet de n'importe quel terminus ou agence Voyageur. (Soyez prêt à montrer votre carte d'étudiant).



On fait du chemin ensemble





FEMINISME

FEMMES

FEMINISTES

Forum des femmes 14, 15, 16 Octobre

Pour une réalité étudiante féministe

Dans le premier numéro de québec-ÉTUDIANT, septembre '83, le comité-femmes de l'ANEQ invitait les étudiantes à participer à un forum des femmes qui aura lieu les 14-15-16 octobre à l'Université du Québec à Montréal. Pour faire suite à cette invitation, nous voulons présenter dans cet article, dans un premier temps, la démarche de ce forum et dans un deuxième temps expliquer la structure que le comité-femmes propose.

Rappelons qu'il y eut un premier forum en novembre '81 et suite à cela, des militantes se sont acharnées à poursuivre le travail. Leurs efforts répétés (3 comités en autant d'années), permettront cette fois-ci la mise sur pied d'un comité-femmes présent et actif dans l'ANEQ et dans le mouvement étudiant en général.

Avant de présenter les ateliers, faisons un bref retour sur les objectifs de ce forum. Ce deuxième forum sera l'occasion, en premier lieu, d'enrichir notre analyse par des questions qui jetteront un éclairage nouveau sur notre réalité et en deuxième lieu, de se doter d'une organisation permanente de femmes au sein de l'ANEQ.

Les ateliers

Cinq ateliers sont proposés:

1. harcèlement et viol:
 - Une association étudiante se doit de protéger ses membres. Mais



Quelques participantes au premier Forum des Femmes tenu en novembre '81 à Québec.

quelle est son attitude quand un membre harcèle et/ou viole un autre membre?

- Quelles méthodes de griefs peuvent être employées?
- Quelle sorte de sécurité "bénéficient" les étudiantes dans les institutions scolaires et leurs environs immédiats?

2. pornographie:
 - Qu'est-ce que la pornographie par

rapport à l'érotisme?

3. contraception et avortement
 - Qui assume la contraception et pourquoi?

4. vie privée, vie politique:
 - Discussion sur la discrimination et l'auto-discrimination des militantes dans les différents lieux de militance (association étudiante, différents comités, etc.)

en analysant les structures et le fonctionnement de ces organisations.

5. sexisme:

- Un regard sur le sexisme qui est développé, entretenu dans nos écoles et qui passe par des chemins différents soit par exemple:
 - dans les manuels scolaires
 - la ghettoïsation des femmes face à certaines concentrations
 - les cours de sexualité
- Tire-t-on des acquis positifs de la féminisation et de la perception des femmes par les médias sur notre quotidien?

Proposition de structures du comité

Le forum des femmes:

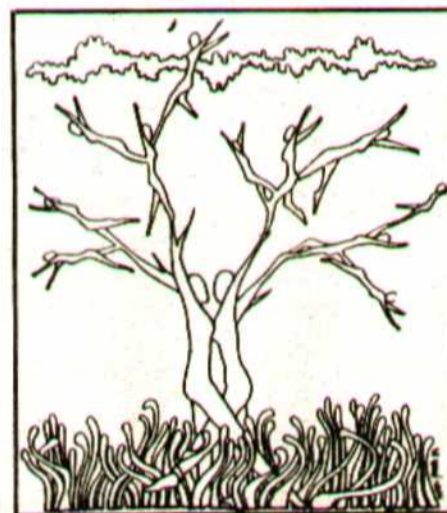
- Instance de décision suprême en ce qui concerne les prises de position et les perspectives pour l'année à venir.
- Élit les étudiantes qui siègeront sur le comité-femmes de l'ANEQ.
- Peut mettre sur pied des comités de travail sur un sujet précis.

Les délégations au forum:

- Sont composées de six étudiantes au maximum dont 3 (au max.) du comité-femmes et 3 (au max.) de l'association étudiante
- Un vote pour la délégation
- Seuls les membres peuvent voter
- Les comités de travail:
 - Étudiantes membres et non-membres peuvent en faire partie
 - Sont mis sur pied sur des sujets précis

Le comité-femmes:

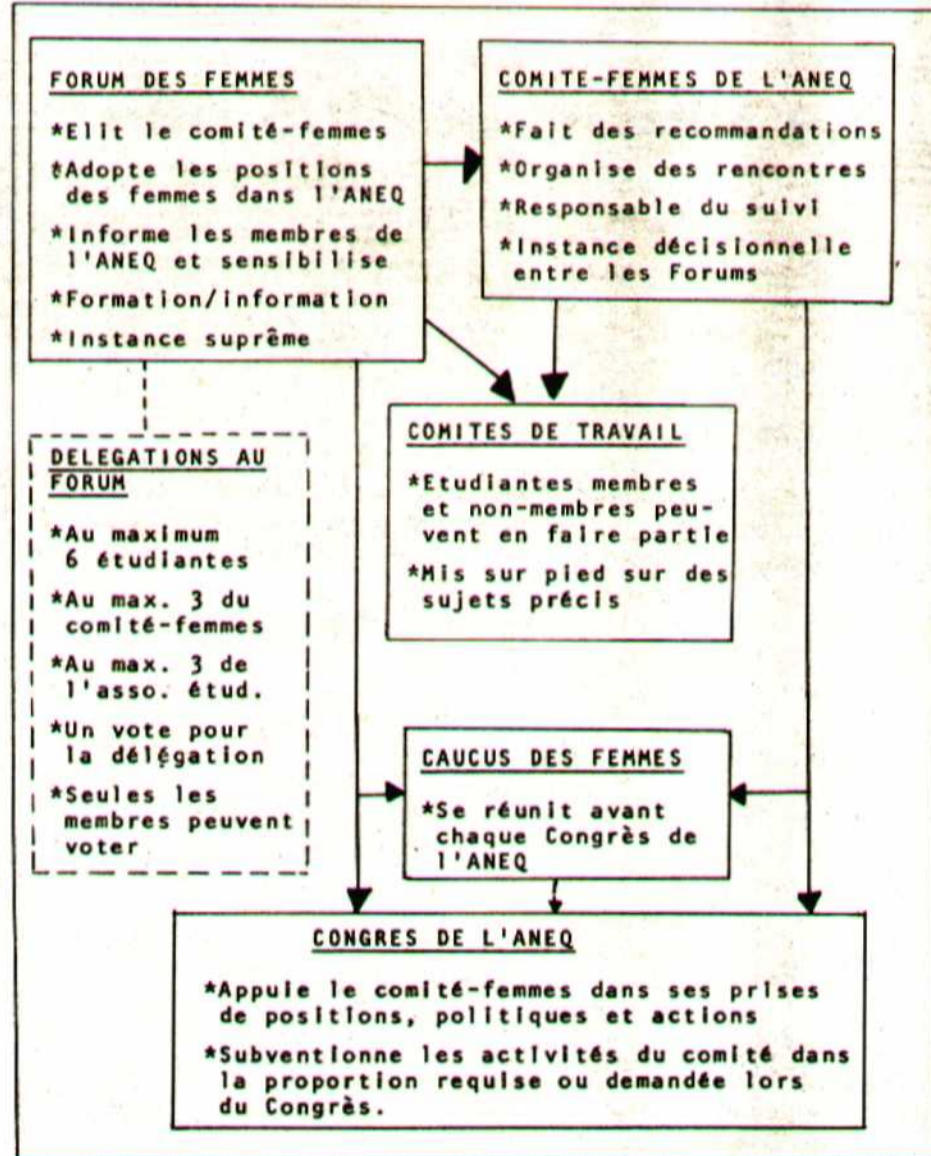
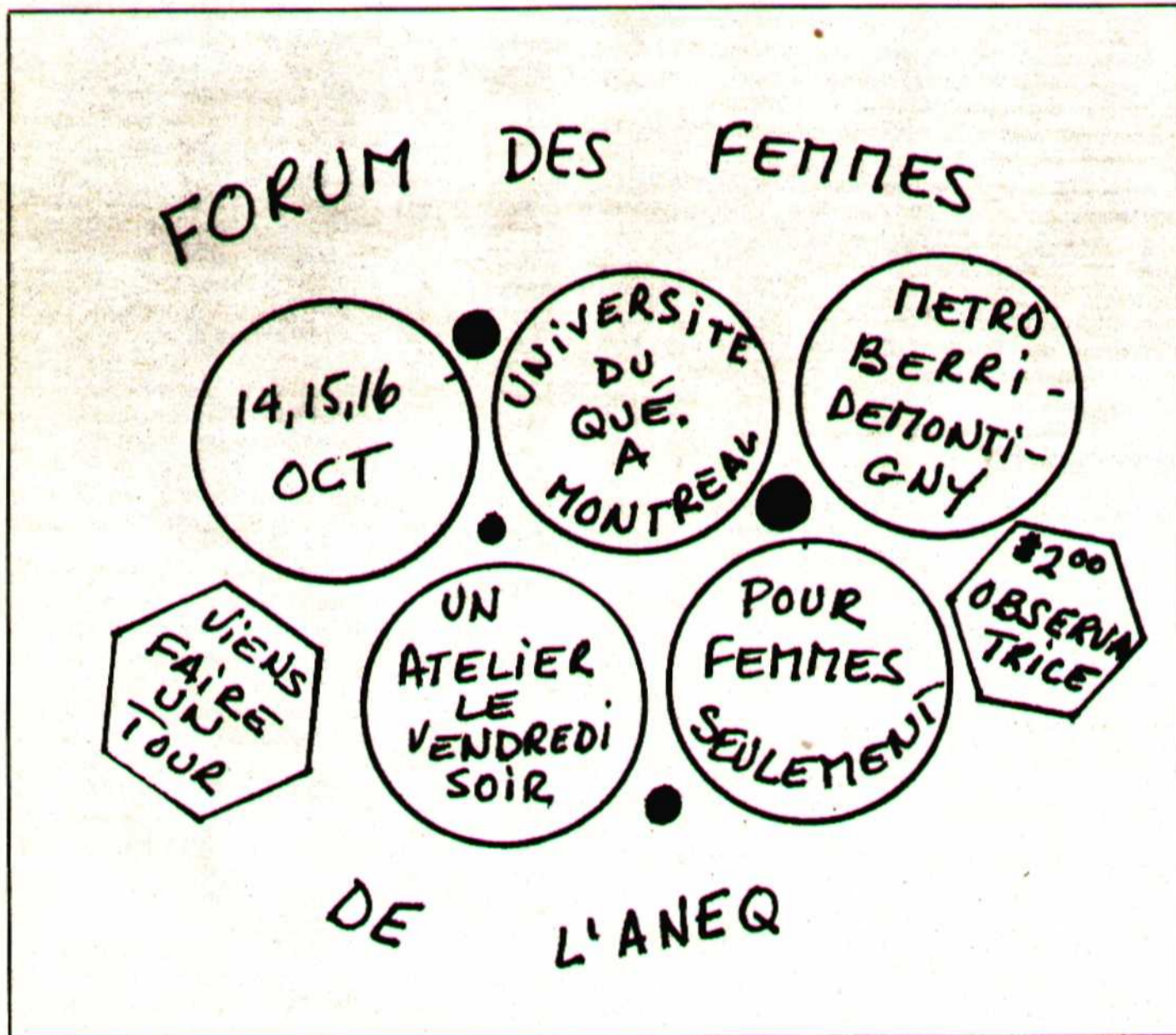
- Est l'instance décisionnelle entre les forums
 - Est responsable du suivi
 - Fait des recommandations au forum et au Congrès
 - Peut mettre sur pied des comités de travail
 - Est redevable devant le forum
 - Seules les étudiantes membres de l'ANEQ peuvent être élues
- Le caucus des femmes:**
- A lieu avant chaque Congrès de l'ANEQ



Le comité-femmes attend du Congrès de l'ANEQ:

- Qu'il appuie le comité dans ses prises de positions, politiques et actions;
- Qu'il subventionne ses activités dans la proportion requise ou demandée lors du Congrès.

Johanne Muzzo pour le comité-femmes de l'ANEQ



Dossier spécial

PROJET DE REGLEMENT

"Le projet de règlement des études collégiales (PREC), qui s'inscrit dans la filiation du Livre Blanc sur les collèges, est sans doute la plus importante transformation de l'enseignement post-

secondaire au Québec depuis la création des Cégeps. Il ne s'agit plus, pour le gouvernement, de recommander mais bien de réglementer une fois pour toutes. Sous le couvert d'un discours qui

prétend renforcer les responsabilités locales, on découvre une véritable centralisation hiérarchisée de l'éducation collégiale" (L'école au neutre, document d'animation et prise de position publique de

l'ANEQ sur le PREC, avril 1981.

Mais la mobilisation étudiante contre le PREC a été efficace à l'époque. Au printemps '81, le ministre de l'Éducation se voit forcé de reporter à plus tard

l'adoption du PREC.

Notre gain est cependant remis en question aujourd'hui, deux ans et demi plus tard. Une nouvelle version du PREC vient d'être publiée et le Conseil des ministres devrait

u n b r e f

Voici les principales modifications apportées par le PREC.

1) D'abord, on passera du régime pédagogique actuel à un *règlement* des études collégiales. Après 15 ans d'existence des Cégeps et surtout parce que le gouvernement et le MEQ ont des intentions très claires,

il encadrent les Cégeps de manière suffisamment contraignante afin que leurs offres ne puissent jamais être refusées... Finie la souplesse pour l'enseignement collégial.

2) On remplace un cours de philosophie par un cours d'Histoire

et Institutions du Québec ou un cours d'économie du Québec.

3) On crée de nouveaux programmes (programme d'État et programme institutionnel) ainsi qu'une redéfinition des diplômes. Les certificats d'études collégiales seront

maintenant accessibles tant aux étudiants-es jeunes qu'adultes. Au DEC général ou spécialisé, on ajoute le DEC sans mention, diplôme fourre-tout qui laisse présager des perspectives d'emploi fort intéressantes! Le ministre

pourra aussi autoriser des dérogations à ces programmes en vue d'adopter l'enseignement aux innovations pédagogiques, scientifiques et technologiques. On aura aussi droit à l'ajout du diplôme de perfectionnement collégial et à

D' O U V I E N T

"C'est en 1970 que l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), organisme international de consultation auprès des pays capitalistes, a invité les gouvernements à modifier l'éducation. L'OCDE dans son rapport sur les réorientations budgétaires et la gestion dans l'éducation, affirme que l'école doit s'ajuster aux demandes de main-d'œuvre et s'y limiter. Elle suggère de couper les budgets de l'éducation au profit de l'entreprise. Elle indique aussi que les agents économiques doivent participer directement à la gestion et au contrôle de l'école" (L'école au neutre,

id.).

Depuis 10 ans, diverses tentatives ont eu lieu pour appliquer des éléments de ce nouveau plan pour l'enseignement collégial. Au départ, le rapport Nadeau puis les documents GTX I et II proposent des modifications à l'organisation des programmes et au fonctionnement des collèges. Devant le tollé des syndicats d'enseignants-es, ces projets sont tablettés... mais pas leurs orientations.

Ainsi, à l'automne 1978, c'est le grand coup: le Livre Blanc sur l'enseignement collégial. Un énoncé de politique sur les Cégeps qui couvre tous les aspects: régime pédagogique, vie étudiante,

enseignants-es, enseignement professionnel, éducation des adultes, régimes administratif et financier, Conseil des collèges.

Le mouvement étudiant en pleine lutte des prêts-bourses et dans ses suites, prendra beaucoup de temps

L'École au NEUTRE



à réagir activement. A l'été '79, on se fait passer en catimini deux lois. La loi 24 créant le Conseil des collèges, un organisme suprême de consultation auprès du ministre et un instrument essentiel pour coordonner l'application de l'ensemble des politiques contenues dans le Livre Blanc. Et la loi 25 qui modifie la loi des collèges d'enseignement général et professionnel. Elle permettra en outre l'adoption d'un règlement des études collégiales pour remplacer l'actuel régime pédagogique.

Non, on n'ira pas dans des collèges comme ceux-là!

Ce n'est en fait qu'à l'automne '80 que l'ANEQ entreprend une véritable campagne contre les politiques de contre-réformes avec la parution du PREC. La session d'automne est consacrée à l'étude du dossier à l'ANEQ et dans quelques associations locales. En janvier '81, une session de formation nationale a lieu au Cégep de Limoilou. Rapidement, un consensus se dégage, des positions claires sont retenues et adoptées au XIIIème Congrès de l'ANEQ en février '81.

En gros, nos critiques dénoncent:

1) l'ajout de nouveaux cours obligatoires (Maths, Histoire du Québec et Économie du Québec) et la réduction des cours complémentaires à seulement 2 ou 1 (selon le programme) par diplôme;

2) l'obligation de présence aux

cours;

3) la centralisation des pouvoirs dans les mains du ministre via des D.S.P. locaux et les pertes de contrôle et d'autonomie des départements (une structure avec laquelle on pouvait plus facilement négocier);

4) l'instauration de nouveaux programmes/de nouvelles certifications engendrant une déqualification des diplômés;

5) et plus globalement, l'asservissement de l'école et de notre formation au service de l'entreprise. Tout cela se réalisant en complémentarité avec d'autres politiques gouvernementales de régionalisation, de création de centres spécialisés et de comités école-entreprises locaux visant à créer des diplômes et des programmes à leur mesure.

La campagne de dénonciation se poursuit en solidarité avec les syndicats. L'ANEQ produit la brochure "L'école au neutre"... sur la pente du système qui l'a engendrée. A la mi-avril, 15 journées d'étude locales se tiennent simultanément dans les AGE et proclament avec l'appui de plusieurs autres assemblées générales: "Non, on n'ira pas dans des collèges comme ceux-là!"

Les enjeux principaux sur lesquels les étudiants-es se mobilisent d'abord, sont les éléments 1) et 2) de nos critiques. Les trois autres sont plus secondaires, le troisième phase de la campagne devant s'amorcer dans les mois qui suivent, soit l'élaboration d'un projet d'école au service des classes populaires avec comme élément central l'organisation par l'ANEQ d'un sommet populaire sur l'éducation.

Mais le ministre trouve que l'unanimité contre son projet est trop grande, que les étudiants-es démontrent leur volonté d'agir et surtout... les élections sont toutes proches. Il accorde alors une prolongation de la période de consultation sur le PREC, plutôt que de l'adopter comme prévu au printemps '81. Certes une victoire pour l'époque, ce "move" stratégique de ministre risque cependant

de nous coûter cher si on ne réagit pas au plus tôt. Sans l'épée de Damoclès pendue au-dessus de nos têtes, on a tous priorisé d'autres dossiers depuis, au point où le PREC a été oublié par certains et est inconnu par d'autres.

Pourtant au ministère ou n'oublie pas le dossier (on attendait juste que les étudiants-es changent), on n'écarte pas ainsi une des pièces maîtresses du Livre Blanc. Deux nouvelles versions du PREC ont été produites par la DGEC (Direction Générale de l'enseignement collégial). Une première en juin '82 et la seconde en avril '83. Ces nouvelles versions prévoient l'application du PREC pour... le 1er juillet 1983! (ce qui n'a heureusement pas été réalisé).

Quelques gains mais surtout des dangers encore plus clairs

A première vue, les modifications ne sont pas nombreuses par rapport au PREC I de 1980. Un premier examen les font cependant voir comme *majeures et stratégiques*.

• D'abord, un gain pour nous, le ministre élimine de son projet ce qui a été surtout le ferment de la mobilisation étudiante, soient les aspects 1 et 2 (ajout de cours obligatoires et présence aux cours obligatoires). Plus précisément, on enlève totalement l'idée du cours de Maths et on remplace un cours de philo par un cours d'histoire et institutions du Québec ou économie du Québec.

• Mais dans un autre sens, le nouveau PREC maintient, précise et même renforce les autres aspects, qui sont essentiels pour le gouvernement, soient les aspects 3, 4 et 5 (orientation de nos programmes, de notre formation, organisation du Cégep et asservissement aux besoins des entreprises) qui sont les bases fondamentales pour permettre à l'enseignement collégial de prendre, en toute assurance pour l'État, le virage technologique.

• Avec le nouveau PREC, les enjeux fondamentaux sont donc plus clairs. On voit bien quel type de formation, d'école, de société, on nous prépare. Avec ces politiques,

Le DEC vaut plus rien

Arrêtons-nous ici un instant pour expliquer ce que nous entendons par "déqualification". Par exemple, on dira d'un diplôme qu'il a subi une déqualification quand celui-ci n'a plus la valeur qu'on devrait lui conférer normalement sur le marché du travail, soit à cause du chômage élevé dans le secteur concerné — ce qui rend l'embauche difficile au sortir des études — soit parce que les employeurs ne reconnaissent pas tel ou tel diplôme, pour embaucher quelqu'un de plus spécialisé, de plus qualifié, ou lui faire exécuter le même travail et au même salaire que l'employé dont il refuse de reconnaître le diplôme. Donnons un exemple: la technicienne X a terminé son cours d'éducation spécialisée au Cégep. Le bachelier Y détient un baccalauréat en psycho-éducation ou en service social. L'employeur Z a besoin d'un éducateur pour l'institution qu'il dirige. Normalement, il devrait embaucher Mme X qui est une éducatrice qualifiée pour cette fonction. Mais comme le chômage est très élevé en ce

moment, tant chez les éducateurs spécialisés que chez les finissants d'université en sciences humaines, M. Z a le choix. Il décide donc, implicitement, de ne pas reconnaître la valeur du diplôme de la technicienne X et d'embaucher à la place M. Y qui a une connaissance supposément plus grande des problèmes de ses patients et qui occupera le poste d'éducateur à la place de Mme X et surtout, il le fera pour le même salaire. M. Z profite donc de la situation pour se payer une main-d'œuvre plus qualifiée et à meilleur prix. Dans cet exemple, la diplômée dont on ne reconnaît pas la valeur de diplômée et celui, plus qualifié, qui occupe le poste de la première, subissent tous deux, à des degrés différents, une déqualification de leur diplôme; la première a moins de chances d'occuper un emploi auquel elle est normalement destinée, tandis que le second occupe un emploi pour lequel, dans une situation normale, on aurait demandé moins de qualification.

al sur le PREC

DES ETUDES COLLEGIALES

semble-t-il l'adopter très prochainement.

Il importe donc que les étudiants se réapproprient rapidement ce dossier, ces enjeux et réaffirment clairement leur position face à cette

pièce maîtresse de la "contre-réforme" dans l'enseignement collégial. Il faut montrer que l'enseignement collégial, c'est aussi notre affaire!

Trois articles dans cette page ten-

tent de dresser brièvement le tableau de ce dossier: 1) en présentant les modifications apportées par le PREC; 2) en situant l'histoire du PREC dans la conjoncture sociale et économique du Québec et en rap-

pellant la lutte contre le PREC en '80-'81 et 3) en amenant quelques éléments d'analyse.

(Un dossier réalisé pour le québec ÉTUDIANT par Jean Robitaille, officier au programme au sein du

Conseil exécutif de l'ANEQ).

a p e r ç u

l'attestation d'études collégiales, relevant de programmes de courte durée et qui permettent de former des individus selon les besoins très spécifiques d'une entreprise régionale, par exemple.

4) Alors que les sessions compor-

tent actuellement, selon le régime pédagogique, *normalement* 82 jours de classe (en pratique, ça varie de 70 à 82 selon les Cégeps et les sessions), elles devront compter *minimalement* 82 jours de classe avec le PREC.

5) Une série de mécanismes de contrôle est aussi instaurée. Le MEQ encadre des pratiques existantes concernant l'enseignement et l'évaluation, en fait des règles immuables.

Les étudiants-es ne pourront

donc plus ni collectivement s'entendre avec le prof ou le département pour modifier ces pratiques, ni individuellement s'y trouver des aménagements. La Direction Générale de l'enseignement collégial, par exem-

ple, réaffirme dans son document "Présentation et commentaires sur PREC" (Mai 1983) que la note attribuée à l'élève pour chaque cours doit demeurer l'entière responsabilité du professeur et du collège. Donc, plus question de co-évaluation.

I L?

c'est toujours une gang de plus en plus petite qui va pouvoir s'en sortir. Tous les autres, une majorité de plus en plus grande, vont être déclassés par rapport à un savoir qui confère pouvoir et autonomie.

C'est directement là-dessus que la lutte contre le PREC va devoir se jouer cette fois-ci.



QU'EN PENSE-T-ON?

L'analyse qu'on fait du PREC le considère sous trois angles: 1) nouveaux programmes / nouvelles certifications; 2) droits étudiants et 3) réglementation et contrôles du MEQ sur l'enseignement collégial.

Selon le MEQ, les nouveaux programmes et la nouvelle certification que l'accompagnent poursuivent deux objectifs. D'abord, rendre les études collégiales plus accessibles et ensuite, adapter la formation collégiale aux changements vers lesquels le Québec se dirige. Voyons ce qu'il en est.

Souhaiter une plus grande accessibilité à l'éducation, c'est un dossier bien noble et c'est même une revendication fondamentale des associations étudiantes. Mais de bons souhaits masquent souvent d'autres intentions. Et c'est le cas présentement. Ces nouveaux programmes "à rabais" qui donnent des diplômes de moindre qualité vont probablement attirer un peu plus d'étudiants-es au Cégep mais ce n'est certainement pas garant d'une véritable politique d'admissibilité au Cégep. Il y a principalement deux causes au fait que seulement 30% des jeunes québécois-es poursuivent des études post-secondaires et c'est d'une part, la situation économique

difficile d'une majorité de jeunes couplée à un régime de prêts-bourses tout à fait inadéquat et d'autre part un contenu idéologique et culturel qui préside à la formation donnée à l'école qui ne correspond absolument pas à la réalité des enfants de milieu populaire et qui en fait décrocher plus d'un-e.

De plus, en spécialisant les diplômés et en les déqualifiant les uns par rapport aux autres, on va former une main-d'oeuvre très maniable. (Voir encadré qui explique le processus de déqualification des diplômés).

Wow, que de droits!

La DGEC nous vante les mérites du PREC eu égard aux droits étudiants: "N'est-il pas paradoxal de voir les conventions collectives de travail définir les prérogatives et les obligations des divers agents de l'éducation alors que les droits des élèves et leur contrepartie de responsabilités, ne font l'objet d'aucune définition dans aucune loi. Un règlement sur le régime pédagogique apportera le contre-poids qui s'impose et constituera une première forme de reconnaissance au plan pédagogique, des droits des élèves" (Présentation et commentaires sur le PREC, DGEC, Mai 1983).

L'Ecole au NEUTRE



Et, plus loin, on nous précise ces droits. "L'étudiant a droit à des cours conformes au programme officiel, quant à leur contenu et à leur durée; il doit en connaître à l'avance la plan. Il a droit aussi d'être informé des méthodes et critères selon lesquels ses connaissances seront jugées. C'est pourquoi le plan de cours devient une sorte de contrat entre l'enseignant et l'élève. Le plan de cours et aussi l'outil par lequel le collège adapte localement le plan cadre du Ministère et assure les élèves de la qualité de la forma-

tion qu'ils vont recevoir" (id., page 15).

Mais c'est de la "bullshit", ces droits bidons. On veut nous faire avaler que le plan de cours devient une sorte de *contrat* entre l'enseignant-e et l'"élève". On nous *oblige* à accepter le plan de cours, on n'a *pas le droit* de le négocier ni de le modifier; on a le droit de le *connaître*... c'est tout! Voilà que qualifie bien le discours du ministre Laurin sur les droits étudiants. Ça montre clairement que c'est pas dans des lois qu'on va faire reconnaître nos droits, mais bien plutôt en les *prenant* dans le quotidien, dans nos luttes.

Réglementer, encadrer et attention à quinconque s'aviseraient de briser les moules!

"En 1983, le temps est venu pour le gouvernement de donner suite à ses intentions et de fonder sur une assise légale les règles qui déterminent le cadre des études collégiales (...). Il apparaît en outre que l'utilité et la stabilité d'un réseau d'enseignement collégial seront mieux servis par un règlement que par simple entente entre des établissements et l'Etat. On sait que de telles ententes peuvent se prêter, sous la pression des événements, à des interprétations

et à des accommodements qui, à l'occasion, mettent en cause les principes même qu'on entendait protéger" (id., page 1).

Ainsi, pas question de reconnaître l'étudiant-e comme principal agent de sa formation comme on le demande depuis plusieurs années. Non, c'est seulement le gouvernement, le ministère qui, à partir de sa façon de voir et de gérer la société, édicte les règles de fonctionnement du collège que doivent *appliquer* à la lettre les administrations locales en collaboration avec le milieu des affaires.

Le ministère affirme que c'est pour sauvegarder la qualité de l'éducation et élargir l'accessibilité au collège qu'il agit ainsi. Mais la qualité de l'éducation, qui est-ce qui la dégrade systématiquement en ordonnant 35% de coupures en 3 ans dans les services dans les Cégeps et en éliminant 1350 postes temps complet de professeurs sur 10 000 au Cégep par les récents décrets?

L'encadrement, les coupures, la répression, toutes caractéristiques de la politique actuelle de contre-réforme dans l'éducation du gouvernement québécois ne seront jamais garants de la qualité de l'éducation.

Les jeunes en mouvement La JOC de Sorel: Lutter pour de meilleures conditions de vie pour les jeunes

Sorel: une ville de près de 50 000 habitants. Chantiers navals, aciéries et filatures, telles sont les principales industries de la région. La crise se fait durement sentir à Sorel: le taux de chômage est de 62%; Marine Industries qui embauchait 4000 personnes a réduit son personnel à 900 employé-es. Pour les jeunes de Sorel, les espérances d'emploi sont plus que faibles; et quand ils/elles ont une job, le chômage élevé les met encore plus que jamais à la merci du chantage des patrons.

Le Québec Etudiant est allé rencontrer les jeunes de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (J.O.C.) afin d'en savoir davantage sur les conditions de vie des jeunes de Sorel. Sylvie Pronovost, Josée Paquin, Benoît Côté et Nathalie St-Pierre ont eu la gentillesse de nous consacrer quelques heures pour nous brosser un tableau de la situation et nous expliquer ce qu'est la J.O.C.

Q.E.: C'est quoi la J.O.C.?
Josée: La J.O.C. c'est à la fois un mouvement de formation et un mouvement d'action. C'est un outil pour permettre aux jeunes de parler de ce qu'ils/elles vivent, entendre ce que les autres vivent et à travers cet échange, voir ensemble comment on peut transformer le monde qui nous entoure.

Nathalie: Souvent, pour les jeunes qui viennent à la J.O.C. c'est la première fois qu'ils/elles

s'impliquent. (...) A la J.O.C. c'est important que les jeunes en viennent à avoir le goût d'entreprendre des choses ensemble. Moi, quand je suis arrivée, je pensais qu'il fallait que je fasse tout toute seule... Ca me faisait peur. On m'a expliqué que quand on irait voir de jeunes travailleurs/euses ça se ferait en équipe.

Q.E.: C'est différent de ce que nous apprend la société...

Benoît: Oui, c'est ça le changement de valeurs que l'on met de l'avant. A la J.O.C., c'est important de le faire avec et non pour les jeunes. Faire de quoi pour d'autres, ça risque de leur offrir des services... passer à côté de ce qu'ils/elles ont besoin. Quant tu le fais avec, c'est l'ensemble qui décide de ce que l'on va faire.

Q.E.: Ça fait longtemps que la J.O.C. existe à Sorel?

Benoît: La J.O.C. existe depuis 51 ans. Entre 1970 et 1974, la J.O.C. à l'échelle du Québec s'est presque effondrée... A Sorel aussi ils/elles ont connu ce coup là; pendant longtemps il n'y a pas eu d'équipe à Sorel. Ca fait maintenant deux ans que s'est reparti à Sorel.

Q.E.: Depuis deux ans, c'est quoi les priorités à la J.O.C.?

Josée: On s'est penché beaucoup sur la situation des sans-emploi; une revendication prioritaire était entre autres la parité de l'aide sociale pour les 18-30 avec les plus



de trente ans. Cette année on veut aussi se pencher sur la situation des jeunes qui travaillent. Eux/elles-aussi vivent des situations très difficiles.

Q.E.: C'est quoi les conditions de vie des jeunes à Sorel?

Nathalie: Quand t'es sur le Bien-être social à \$147 par mois, c'est difficile de manger convenablement; c'est souvent du "Kraft dinner" qui est au menu, et pas avec du lait mais avec de l'eau parce que ça coûte moins cher. Au niveau de la santé, ça l'entraîne des conséquences... Pour les vêtements, les jeunes vont dans les sous-sols d'églises acheter du linge usagé... Ça l'a aussi des conséquences sur la vie sociale! Avec \$147 par mois, tu sors jamais; tu ne fais pas d'amis.

Josée: On organise des soupers pour les jeunes le dimanche soir pour qu'ils/elles puissent avoir des loisirs et rencontrer d'autres jeunes. C'est plus qu'un souper; c'est aussi une question d'échanges et de solidarité entre jeunes.

Nathalie: Le fait que t'aies pas de job pis que tu doives toujours quêter ça fait que tu te culpabilises, tu te rends responsable de ta situation. A la J.O.C. on essaye de combattre cela en regardant pourquoi c'est ainsi et qui est responsable d'une telle situation.

Benoît: A Sorel, il n'y a pas de CLSC. Il y a juste un Centre de Services Sociaux. Le CSS joue un rôle de pompier: ils attendent que le feu soit bien pris pour aller l'éteindre. Toute leur intervention est axée sur la famille; y'a pas de programmes pour les 18-30 ans. A la J.O.C., on évite les services de dépannage à court terme parce que ça n'apporte pas de solutions aux vrais problèmes. Juste l'an dernier, il y a eu 35 suicides de jeunes à Sorel.

Q.E.: Et pour les jeunes qui travaillent, c'est quoi leur vécu?

Sylvie: Moi, par exemple, je travaille dans un restaurant. Je dois souvent travailler dix heures même si je ne suis payée que pour huit. D'un moment à l'autre je peux apprendre que je suis mise à la porte; j'ai aucune sécurité d'emploi.

Benoît: J'ai connu un gars qui a été employé à l'essai dans un magasin

de chaussures. Pendant deux semaines il n'a pas été payé. Après, il a été mis à la porte parce que le boss trouvait qu'il n'était pas assez productif. Pourtant, il a vendu plus de souliers que le boss. En plus de pas être payé, il a du dépenser de l'argent pour s'acheter des vêtements pour travailler. Bref, il a dû payer pour travailler.

Q.E.: Est-ce que la question-femme est présente à la J.O.C.?

Josée: C'est assez récent. A un moment donné il n'y avait pas beaucoup de femmes à la J.O.C.; on a donc décidé de se demander pourquoi. Au niveau national, les femmes de la J.O.C. on s'est rencontré pour en discuter. On fait juste commencer à se poser ces questions.

Sylvie: A Sorel, les ghettos d'emplois sont forts. Il y a beaucoup de jobs que les femmes pourraient faire mais qui sont réservés aux hommes. Ça commence à l'école; ils ne te laissent pas choisir les cours que tu veux. Tu dois t'en aller dans des secteurs comme secrétariat. En plus de cela, quand t'as une job, il y a toute la question du harcèlement sexuel. Je connais des filles qui ont dû lâcher leur job à cause de cela.

Josée: Le 8 mars, on avait fait une rencontre là-dessus. En général, les gars ne sont pas beaucoup conscients de ce qu'on vit comme femmes. Même nous autres, les femmes, on a beaucoup à faire pour comprendre davantage notre situation. On vit des choses, mais on les en encore jamais partagé ensemble.

Si on s'en parle, et si après on en jase avec les gars, peut-être que ça va changer. Il y a des gars à la J.O.C. qui ont mal réagi à nos remarques par le passé. Mais, avec le temps, les gars s'en viennent plus conscients. Les traditions sont à changer pis ça vient de loin que le rôle de la femme soit considéré comme celui d'être au service des gars.

Q.E.: Merci beaucoup.

Le Sommet de la honte

Un commentaire de Jean-Marie Vézina, membre de l'exécutif de l'ANEQ.

Une image m'est restée de toute cette période où nous pointions de doigt le Sommet québécois de la jeunesse. C'est celle du dossier de presse que le Conseil d'administration de cet organisme avait remis aux journalistes et dont j'avais obtenu copie, à la conférence de presse qui devait enfin annoncer qu'après moultes tergiversations, les assises nationales du SQJ auraient bel et bien lieu. C'était le 25 juillet dernier.

A l'intérieur du cartable blanc, il y avait, en plus de traditionnel communiqué de presse, une dizaine de lettres d'appui à l'entreprise de parachèvement du Sommet québécois de la jeunesse que ses dirigeants venaient de décider d'opérer en en tenant les assises nationales comme prévues.

La première lettre d'appui à me tomber sous la main portait la signature d'un membre du C.A. du SQJ!!!, M. Pierre Anctil, lequel se signifiait, en quelque sorte, un

appui à lui-même au nom de la Commission Jeunesse du Parti Libéral. Le Comité national d'action politique des jeunes du PQ, quant à lui, était de son côté plus subtil et prenait soin de faire signer sa lettre d'appui par quelqu'un qui n'était pas membre du Conseil d'administration, M. Jean-François Savard, mais qui était quand même un employé du SQJ.

Les trois lettres suivantes étaient toutes tapées sur la même dactylo et reprenaient exactement la même disposition. Toutes trois étaient signées par ce qui semble être des responsables de projets ETE-CANADA. S'ajoutait à cette impressionnante brochette "d'appuis" une lettre d'une société coopérative d'habitation de la ville de Québec, ainsi que d'une association de conseillers en consommation également de Québec, plus le Secrétariat permanent des peuples francophones.

Cependant, le document qui représentait le plus à mes yeux la faillite du SQJ c'était encore cette lettre de la Fédération des

Association Etudiantes du Campus de l'Université de Montréal (FAECUM).

Des trois membres de la FAECQ et des 6 (bientôt 5?) du RAEU, seule la FAECUM a osé appuyer ouvertement le SQJ contre les critiques de l'ANEQ. Les autres se sont terrés dans leurs corons, tellement ils avaient mauvaise conscience d'être impliqués dans une pareille tentative de récupération politique de la jeunesse, les mains tachées par les trop nombreuses poignées de mains échangées avec des fonctionnaires et des sous-ministres de toutes sortes, quand ce n'était pas avec des députés et des ministres.

Cette façon de préparer son avenir personnel n'étant pas glorieux, on comprend que presque tous aient hésité à trop attirer l'attention sur eux en mettant leur association étudiante dans le coup du débat ANEQ-SOMMET.

Du côté du RAEU et de FAECQ, il n'y eu pas un seul communiqué, pas une seule déclaration pendant toute la durée de la crise au Sommet. Quand le bateau coule, les rats quittent le navire.

Les jeunes en mouvement

Vers un Regroupement autonome de groupes de jeunes

Par Guy Bédard

Les résolutions du Sommet Québécois de la Jeunesse, allons-nous y donner suite? Pour leur part, les différents paliers de gouvernement ont répondu par un non catégorique. Apparemment, il ne resterait que deux espoirs se résument dans l'organisation des jeunes issue du Sommet National ou dans le Regroupement Autonome de Groupes de Jeunes mis sur pied récemment.

Le Sommet Québécois de la Jeunesse a mobilisé l'opinion publique: les "pour" et les "contre." Malgré l'immense appareil organisationnel mis à la disposition de cette tentative de récupération, la jeunesse présente à la rencontre d'août à Québec a plus que dépassé les prévisions gouvernementales, elle a complètement bouleversé les objectifs visés. Les résolutions adoptées à la plénière finale remettent globalement en cause les politiques de la jeunesse formulées par les gouvernements. Ainsi, les premières déclarations de Jean-Pierre Charbonneau, responsable du Secrétariat à la Jeunesse, à la toute fin du Sommet, ne laissent aucune équivoque: les principales résolutions adoptées (voir celle sur la parité de l'aide sociale) ne sont pas réalistes, et le gouvernement envisage maintenant un sommet économique de la jeunesse au

printemps '84. Serait-ce que le "Sommet de la Récupération", ayant été un échec pour ceux qui voulaient l'utiliser, se transposera maintenant en autres lieux, autres moeurs? En attendant, certains et certaines placent leurs espoirs dans l'organisation de la jeunesse sortie des rangs de cette confusion. Quant à nous, nous pensons que l'avenir des revendications votées le 21 août '83 réside dans un Regroupement Autonome des Groupes de Jeunes du Québec.

D'un côté, le Groupe des 32 (l'organisation issue du Sommet) a déjà annoncé ses couleurs. Dans le courant de l'automne, il tiendra une série de réunions régionales pour voir à l'application de ses mandats. Il est par contre douteux que cette démarche aboutisse à des résultats satisfaisants. Les moyens financiers sont limités au surplus du SQJ, soit \$14,000. Au regard des \$800,000

utilisés pour le Sommet, ce montant apparaît ridicule. Quant au conseil d'administration du SQJ, il a déjà pris la décision de dissoudre la corporation qui l'animait. Le principal interlocuteur du Groupe des 32 décline ainsi de ses responsabilités vis-à-vis le gouvernement.

Face à cette situation, ce dernier ne lorgnera probablement pas de ce côté, d'autant qu'il n'apparaît déjà plus intéressé à donner crédit à une tentative dont la prémisse fut un échec (récupération), et dont les fondements ne lui plaisent pas (les revendications). Pour le Groupe des 32, il ne reste que la perspective d'un travail équivalent à celui que les groupes de jeunes exercent depuis longtemps: la mobilisation.

Cependant, ce Groupe n'a pas derrière lui ce travail de longue date permettant de se construire une base sociale véritable. Isolé dans sa tour d'ivoire, et pris avec des dissensions internes provenant d'une composition des plus disparate (PQ, PLQ, GST, PCCml, ...), ce groupe n'arrivera assurément pas à réussir des mobilisations comme celle de la Marche des Jeunes du printemps '83 (1,000 personnes).

Par ailleurs, le 15 septembre, 21 groupes de jeunes de tous les milieux se sont réunis. Déjà, le regroupement tend à se développer à Montréal, Québec, Trois-Rivières,

et Sherbrooke. Cette initiative remonte à la marche des jeunes, elle ne constitue pas une réponse particulière au SQJ ou au Groupe des 32, mais une volonté exprimée par plusieurs jeunes dont les revendications votées à la plénière du Sommet national ne sont qu'un reflet.

Un minimum vital pour les jeunes (parité de l'aide sociale, bourses universelles,...), une politique de plein emploi, l'accessibilité à l'éducation, et le désarmement apparaissent comme le leit-motiv du Regroupement Autonome des Groupes de Jeunes. En définitive, cela correspond grosso-modo aux volontés exprimées par une majorité de jeunes au Sommet de Québec. A la différence que, face aux réponses négatives des différents gouvernements, la mobilisation est entreprise. Ainsi, le 15 novembre risque de devenir une journée d'action (protestation) dans le milieu de la jeunesse (grèves, occupations, meeting, etc...).

Les raisons qui peuvent expliquer les attitudes différentes des deux organisations ne font pas l'objet de sorcellerie. Si les revendications sont semblables, leurs réalités sociales sont aux antipodes l'une de l'autre. L'une débute son travail de liaison pour essayer de se donner une base parmi les jeunes malgré l'apparence de légitimité qui lui a

donné le Sommet National, et est issue d'un appareil de récupération dont l'échec est patent, la conséquence étant de se retrouver sans moyen, sans soutien; l'autre fonde ses activités sur une coopération existante depuis un an entre plusieurs groupes de jeunes ayant construit une liaison avec la jeunesse, et se démarque fermement vis-à-vis d'une certaine récupération politique entreprise par les gouvernements, donc, nullement dépendante du soutien de ces derniers.

Pour la jeunesse en accord avec les revendications du Regroupement des Groupes de Jeunes, l'alternative n'est pas double, mais une. Deux mois après la réunion de Québec, les suites du Sommet démontrent ce que plusieurs disaient depuis longtemps: ou bien la tentative de récupération réussira, ou bien elle n'aura pas de suite; la mobilisation passe par une rupture avec cette tentative.

L'année internationale de la jeunesse s'en vient. Nos objectifs ont le droit d'être défendus sur la place publique. En conséquence, un regroupement autonome paraît utile et nécessaire pour la défense de ceux-ci: désarmement, minimum vital pour les jeunes, politique de plein emploi, accessibilité à l'éducation...

Cégep Vanier

La direction oblige l'association à passer par la loi 32

Par Pete Wheeland

MONTREAL -- Après avoir été harcelée pendant plusieurs semaines par le Directeur des Services aux étudiants de l'institution (DSAE), l'association étudiante du CEGEP Vanier, la VCSA, se soumettra à la Loi 32 (en déposant une demande d'accréditation en vertu de l'article 59), et ce, après.

Paradoxalement, le DSAE Joseph Zemanovitch a également tenté de faire croire à l'association qu'elle n'était pas éligible à l'accréditation, espérant ainsi qu'elle ne s'y soumettrait pas.

En fait, la matraque avec laquelle l'administration du CEGEP décidait de taper n'est ni plus ni moins que la bien connue directive émanant du ministère de l'Éducation à l'hiver '82 et qui rendait la cotisation étudiante volontaire.

"L'administration de Vanier a adopté une attitude extrêmement répressive", a déclaré un représentant de la VCSA, Steve Doucet.

Dernièrement, lors d'une rencontre entre la VCSA et le Collège, le DSAE a soutenu qu'il se sentait "obligé" d'envoyer une lettre à tous les étudiants-es, leur expliquant que la cotisation était dorénavant volontaire et son remboursement, automatique.

L'association avait demandé à cette rencontre si les frais afférents étaient, de la même façon, rendus volontaires. Un animateur du Col-

lège avait alors répondu que les SAE font du bon travail alors que "les associations étudiantes, elles, n'ont pas d'avenir".

Ensuite, on y discuta si, oui ou non, l'association pouvait légalement se protéger des intentions administratives en ayant recours à

l'article 59 de la loi 32 (qui promet à certaines associations d'obtenir leur accréditation "sur demande").

Selon Doucet, la VCSA n'était pas emballée à l'idée de recourir à la loi 32, compte tenu de son opposition à la loi ainsi que du mot d'ordre de boycott de la loi lancé par les membres de l'ANEQ.

Zemanovitch tenta alors de les convaincre que l'association n'était pas éligible à l'article 59, ce qui leur mit la "puce à l'oreille".

Et lorsque les représentants-es

de la VCSA établirent sans ambage l'éligibilité de l'association, le DSAE exagéra alors les aspects négatifs de la loi en insistant entre autres sur le fait que l'association devait passer au référendum annuellement pour conserver son accréditation. (Cette affirmation demeure vraie en autant que soit les étudiants-es, soit l'administration, fassent la demande d'un référendum). Finalement, l'association a décidé de produire sa demande d'accréditation. "Nous pensons

que nous aurons ainsi plus de facilité à combattre la loi 32 si nous conservons les ressources (financières) pour le faire", déclara Doucet. "D'autre part, continua-t-il, nous pourrions toujours nous 'désaccréditer' nous-mêmes" lorsque de vraies solutions aux problèmes de la reconnaissance et du financement des associations étudiantes auront émergé.

Accréditée ou non, la VCSA continuera la lutte pour le retrait de la loi 32, concluait Doucet.

Edouard-Montpetit

Des frais de stationnement imposés aux étudiant-e-s

Par Charles Benoît

LONGUEUIL (PEQ) -- Les étudiantes et étudiants du Cégep Edouard-Montpetit de Longueuil envisagent présentement de boycotter le stationnement de l'institution.

Depuis cet automne, il en coûte un dollar par jour pour stationner à Edouard-Montpetit. Cela signifie donc un déboursé de \$80 par session, \$160 par année, pour un stationnement qui était gratuit l'an dernier. Il s'agit là d'un coût con-

sidérable qui vient s'ajouter à la facture totale de l'éducation, surtout si l'on considère que beaucoup d'étudiants et étudiantes d'Edouard-Montpetit doivent utiliser l'automobile.

En effet, ce collège est à vocation régionale et le service de transport en commun est ou bien inexistant dans certaines localités, ou bien complètement inefficace et caduque dans d'autres. On peut citer le cas de St-Luc sur la rive sud où il faut près d'une heure pour arriver à

Longueuil alors que le trajet se fait en 25 minutes en automobile.

L'assemblée générale qui s'est tenue le 7 septembre dernier a décidé de faire signer une pétition contre les frais de stationnement. Par la suite, l'association étudiante pourrait bien lancer le mot d'ordre de boycott.

Les étudiants et étudiantes sont convaincus-es que le montant qu'elles et ils paient ne sert pas à l'amélioration de la "Swamp" qui

leur sert de stationnement, mais bel et bien à l'entretien des gardiens et des cabanes dans lesquelles ces derniers s'abritent.

Soulignons enfin que les étudiantes et étudiants du Cégep de St-Laurent, sont également aux prises avec un problème semblable et que, là aussi, l'association étudiante étudie les moyens pour en arriver à une réduction (sinon à une abolition) des coûts du stationnement.

CULTUREL

PLAY CHESS NOT WAR

Par Patrick Gonzalez

Un des gros succès de l'été, *War Games*, se veut définitivement d'actualité en traitant de la révolution informatique et de la menace de guerre nucléaire.

Bien que cela soit un film dont la prétention première est d'être divertissant, il suscite quand même nombre de réflexions au-à la spectatrice tout en prenant fermement position contre toute forme de guerre nucléaire (limitée ou pas). C'est ce qui fait son grand mérite.

La construction du film quant à son scénario, la mise en scène et le jeu des comédiens-nes reste très classique mais efficace. C'est d'un style Walt Disney, en plus fini: les prouesses d'un jeune plongé dans un monde d'adultes dépassés par les événements avec un vieux monsieur bienveillant se refaisant une jeunesse en parainnant le téméraire garçon...

Même si le film reste sans grande surprise, on embarque beaucoup dans l'histoire. En voici les grandes lignes. Un jeune étudiant d'un High School est passionné par tout ce qui est composé de puces de

silicone, de fils et d'écrans cathodiques. Bien équipé, il s'amuse dans sa chambre à modifier les notes de ses bulletins quand il ne se réserve pas des billets d'avion pour l'Europe directement de son terminal, faisant fi des mécanismes de sécurité. Un beau jour, il tombe par hasard en communication avec un ordinateur qui s'avère être celui qui contrôle tout l'arsenal nucléaire américain! Croyant jouer innocemment à un jeu de guerre thermo-nucléaire avec cet étrange ordinateur, il déclenchera "un beau bordel" au Pentagone, de quoi faire paniquer le plus stoïque des généraux!

Retracé par la CIA, il s'évadera pour empêcher avec l'aide d'une amie et du concepteur du malicieux ordinateur (un misanthrope repentant) que ce dernier (l'ordinateur), toujours en opération, ne déclenche l'apocalypse.

Le film n'incite à avoir aucun regret pour l'ancien monde car cette nouvelle réalité informatisée appartient sans contredit à une jeunesse qui la maîtrise aisément.

Le message politique du film est clair et sans équivoque: l'ordinateur

qui ne connaît pas la différence entre le jeu et la réalité est déterminé à achever sa partie de "global thermonuclear war" et fermement décidé à lancer toutes ses "polaris", "pershing II" et autres engins de mort de tout acabit chez nos voisins soviétiques. Suite à l'intervention du jeune, il changera d'avis après s'être rendu compte que c'était là un jeu bien ennuyeux, car tous les scénarios de guerre nucléaire envisageables se terminaient avec aucun gagnant et que des perdants...

Ce film a de l'impact; à la sortie du cinéma, un militant pour la paix me remettait un tract invitant à la manifestation du 22 octobre.

Un film à voir, surtout pour les intellectuels-les tannés-es de voir pour la XIème fois "Si cette planète vous intéresse" et les films de Peter Watkins.

P.S.: Pour les malins-es qui après avoir vu le film voudraient essayer le truc du garçon pour téléphoner gratuitement, laissez faire: ça marche pas. Le combiné ne se dévisse pas dans les cabines téléphoniques québécoises!



«Marie brûle-t-elle?»



(le québec ÉTUDIANT) -- Le Théâtre du Premier Mai présente la pièce "Marie brûle-t-elle?" à l'Atelier Continu, 1200 est, rue Laurier, à Montréal, du 19 octobre au 6 novembre.

"Marie brûle-t-elle?", c'est l'histoire de deux sorcières issues des bûchers du Moyen-Age qui viennent se pointer le nez dans la société moderne, en quête de bûchers.

Nos deux sorcières, Violette et Rose, rencontrent trois femmes qui illustrent à leur façon les conditions

des femmes d'aujourd'hui.

Cette pièce créée avec humour par le Théâtre du Premier Mai sera donc présentée à compter du 19 octobre à 20h30, du mercredi au dimanche, et ce, jusqu'au 6 novembre. Les billets sont à \$8.00 (\$6.00 pour les étudiants et les étudiantes). Pour réservations, composez le (514) 270-1178.

Cette création est également disponible pour la tournée à travers le Québec. Pour informations: (514) 527-7477.



PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS POUR 1983-1984

Le Parlement canadien vient d'approuver d'importantes mesures concernant les prêts aux étudiants, dont voici l'essentiel:

- Prêts garantis aux étudiants à temps partiel;
- Relèvement du plafond des prêts hebdomadaires pour les étudiants à plein temps;
- Exemption d'intérêts et remboursement différé du capital des prêts pour les étudiants diplômés sans emploi;
- Exemption spéciale pour les étudiants diplômés invalides.

Le nouveau texte de loi prévoit en outre une augmentation au titre des contributions que le gouvernement du Canada verse régulièrement au gouvernement du Québec, qui administre son propre programme d'aide aux étudiants. Depuis 1964, le gouvernement du Québec, au titre de l'aide aux étudiants. Les paiements de 187 millions de dollars au gouvernement du Québec, augmentent dans la même proportion que l'aide financière accordée par le gouvernement canadien aux étudiants des autres provinces.

Sont admissibles à ce nouveau programme, les anciens étudiants ayant bénéficié du Programme canadien de prêts, qu'ils soient résidents du Québec ou d'une autre province, et qui font face à des difficultés de remboursement, soit parce qu'ils n'ont pu se trouver du travail ou à cause d'une invalidité temporaire ou permanente.

Si vous désirez des renseignements concernant les modifications apportées au Programme canadien de prêts aux étudiants, veuillez écrire à la

Direction de l'aide aux étudiants
Secrétariat d'État
 Case postale 2090, succ. "D"
 Ottawa, Canada K1P 5C6
 ou téléphoner, sans frais, au numéro 1-800-567-9602.

LE PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS
UN INVESTISSEMENT EN VOTRE AVENIR
UN INVESTISSEMENT EN L'AVENIR DU CANADA

***Semaine nationale des universités du 2 au 8 octobre 1983**



Le Secrétaire d'État
du Canada

The Secretary of State
of Canada

L'honorable Serge Joyal

The Honourable Serge Joyal

Canada

UNE HISTOIRE À S'RACONTER

Par Pierre Bélanger

"Ce n'est rien de moins qu'une révolution de la pensée et de l'action étudiante sur le plan de la perspective sociale que concrétise le syndicalisme étudiant depuis que les organismes étudiants ont décidé de dépasser les stades du strict service aux étudiants pour prendre la mesure des besoins de l'ensemble de la collectivité québécoise" (1). Ces propos, tenus en mai 1964 par nul autre que M. Pierre Marois, alors président de l'Association Générale des Étudiants de l'Université de Montréal (AGEUM), résumant de façon claire, nette et précise ce que représentait, pour les "leaders" étudiants de cette époque, l'adhésion aux principes du syndicalisme étudiant.

En fait, il apparaît que c'est au début des années '60 que le mouvement étudiant québécois se tourne définitivement vers le syndicalisme comme méthode de fonctionnement et de pensée. Ainsi, et c'est un fait assez significatif, l'AGEUM adopte en 1961 sa "charte de l'étudiant universitaire"; charte qui s'inspire largement des principes du syndicalisme étudiant français et qui avait été élaborée, à Grenoble, en 1947, par l'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF). Mais que contient précisément ce document?

Cette charte a ceci de particulier qu'elle définit, en premier lieu, l'étudiant comme un "jeune travailleur intellectuel" et, dans un deuxième temps, elle détermine, pour l'étudiant, des droits et devoirs. Pour Micheal Mc Andrew, militant étudiant à l'AGEUM, à ce moment là, cette adhésion au syndicalisme étudiant fait en sorte que "l'étudiant cesse d'être un parasite de la société revendiquant uniquement pour son confort personnel; il se donne, ajoute-t-il, un rôle social à jouer"(2).

Donc, dès cette époque, l'avènement de ce syndicalisme étudiant, tout nouveau fut-il, était contraire, voire même à l'opposé des associations étudiantes traditionnelles et, généralement, à tendance corporatiste dont les revendications étaient strictement étudiantes. Les militants-es étudiants-es, avec ces conceptions nouvelles, cherchaient de plus en plus à se démarquer des associations étudiantes de "service" ou de "partys". Les nouvelles idées qui apparaissaient sur l'organisation et les revendications du mouvement étudiant prenaient, par conséquent, au départ, une orientation beaucoup plus militante et combative; elles se situaient, selon Louis Falardeau, membre de l'exécutif de l'Union Générale des Étudiants du Québec (UGEQ), en 1968, à deux grands niveaux:

Une nouvelle chronique dans le Québec étudiant

L'histoire du mouvement étudiant, ça vous intéresse? L'équipe du québec ETUDIANT, pour combler certaines lacunes de ce côté, a décidé d'ouvrir les pages du journal de l'ANEQ à une toute nouvelle chronique qui s'intitulera "Une histoire à s'raconter" et dont l'objectif consistera à faire un bref rappel historique sur les "Hauts faits" qui ont marqué le mouvement étudiant québécois depuis les vingt dernières années. Bonne lecture à tous et toutes! La rédaction du québec ETUDIANT.

"en même temps qu'ils revendiquent la gratuité scolaire, un recteur laïque, un meilleur système d'éducation, les étudiants-es, souligne-t-il, manifestaient avec les travailleurs en grève, contre les déclarations racistes de Gordon et réclamaient l'accessibilité à l'éducation"(3).

Fidèle à cette nouvelle orientation du mouvement étudiant, en avril 1962, les étudiants-es de l'Université de Montréal appuyaient avec beaucoup d'éclat, en faisant la grève, les employés-es du centre social de cette institution qui désiraient se syndiquer. "Cette grève, écrira un peu plus tard Micheal McAndrew, dans la revue de gauche *Parti-Pris*, est le premier geste de solidarité inter-syndicale entre étudiants et les ouvriers du Québec" (4). Elle sera également le prélude à plusieurs appuis concrets que le mouvement étudiant donnera au mouvement ouvrier et même à de nombreuses luttes populaires (nous y reviendrons dans les prochains numéros du québec ETUDIANT).



Le syndicalisme étudiant a instauré une "ère" nouvelle dans les pratiques politiques des associations étudiantes: celle de la mobilisation étudiante. En octobre 1968, 15 des 23 cégeps de la province ainsi que quelques facultés universitaires étaient paralysés par une grève étudiante dont l'objectif était d'améliorer l'accès à l'éducation.

1962 que les canadiens-français étaient incapables d'assumer des postes de direction dans les entreprises. Rappelons que Louis Falardeau est aujourd'hui courriériste parlementaire au journal *La Presse*.

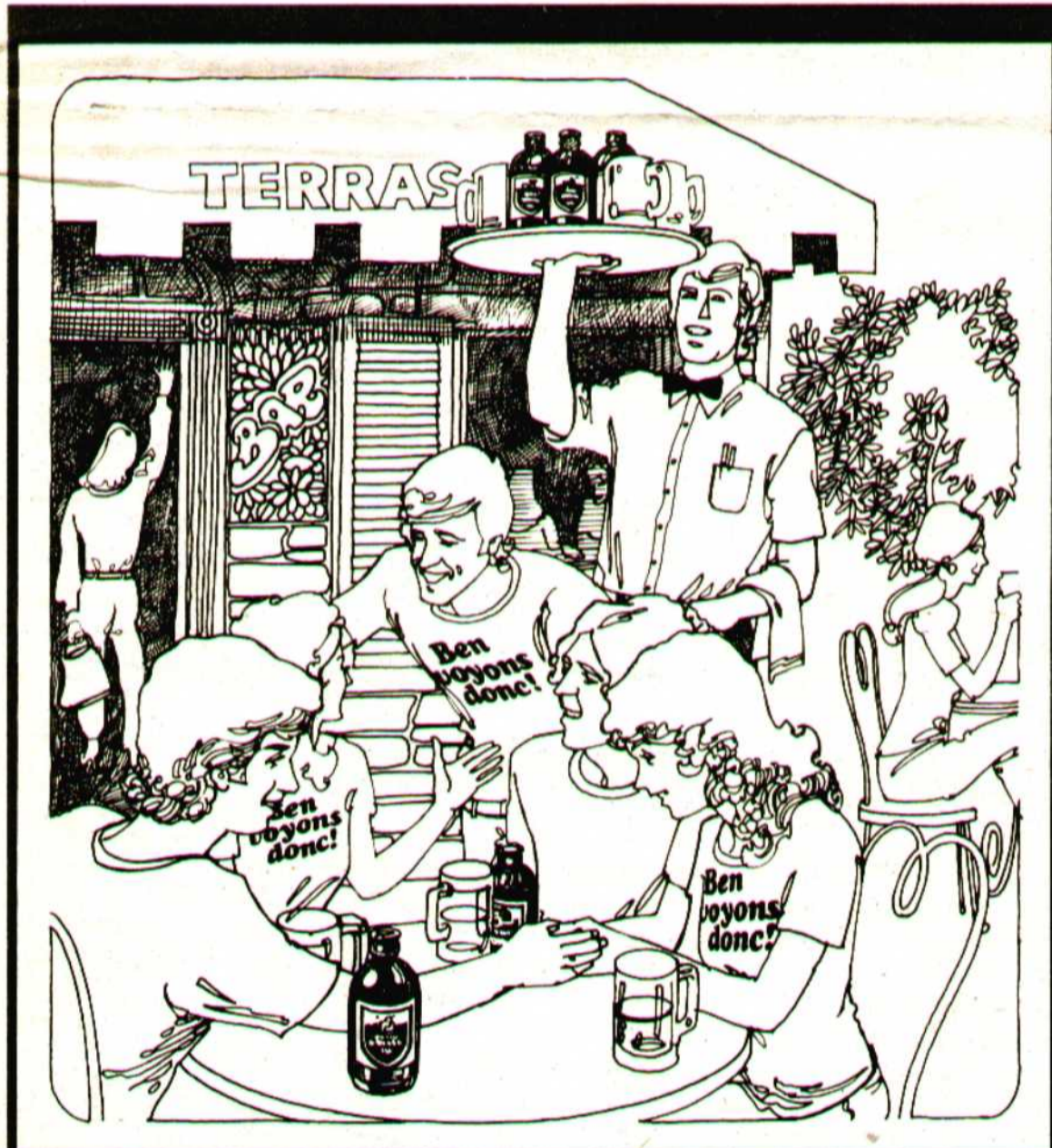
(4) op. cit., p. 20

(1) *Mémoire au gouvernement de l'Etat du Québec à propos d'une formule d'action syndicale étudiante et d'aide au relèvement des régions défavorisées*, présenté par Pierre Marois pour l'Association Générale des Étudiants de l'Université de Montréal (AGEUM). M. Marois est aujourd'hui ministre responsable du ministère de la Main-d'Oeuvre et du Revenu dans le cabinet Lévesque.

(2) *Le syndicalisme étudiant québécois*, un article de Michael McAndrew, rédigé pour la revue *Parti-Pris*, Vol. 2, no. 6, février 1965, page 20.

(3) *Le pouvoir étudiant en France et au Québec*, un article de Louis Falardeau, rédigé pour la revue *Socialisme '68*, no 5, octobre-novembre-décembre 1968, page 84. Précisions que le Gordon dont il est question dans cette citation était alors le président du Canadian national, une compagnie sous le contrôle du gouvernement fédéral. Il avait affirmé en

Dans le prochain québec ETUDIANT, nous expliquerons plus en détails comment le syndicalisme étudiant a posé les bases à la création, en 1964, d'une association nationale des étudiants-es du Québec. Le nom de cette association: l'Union Générale des Étudiants du Québec (UGEQ).



O'Keefe



Pour obtenir "IRAN LIBERATION", la publication de l'Association des Étudiants Musulmans Iraniens (Sympathisants de l'Organisation des Modjahédines du Peuple d'Iran), veuillez bien vouloir remplir et poster ce formulaire à:

A.E.M.I.
C.P. 149, Station "N"
Montréal, Québec
H2K 3N2

Nom: _____
Adresse: _____
No. Rue App. _____
Ville Province Téléphone _____

Vous pouvez nous faire parvenir le coût de votre abonnement par chèque ou mandat poste au nom de Massoud à l'adresse ci-haut.

3 mois \$15.00
6 mois \$30.00

Le 22 Octobre prochain

Manifestons contre les missiles nucléaires

Par Pete Wheeland

C'est le 22 octobre prochain que des centaines de milliers de personnes à travers le monde s'empareront des rues pour protester contre le déploiement des missiles de croisière américains de même que les Pershing II en Europe.

C'est le mouvement européen pour la paix qui a mis de l'avant, plus tôt cette année, l'idée de tenir cette "journée internationale pour la paix". Comme c'est en Europe qu'aura sans doute lieu la prochaine guerre, il n'est guère surprenant que le mouvement pacifiste y soit plus développé qu'ici et qu'il joue un rôle important au niveau de la lutte contre la prolifération des armes nucléaires à l'échelle planétaire.

Au Canada, la manifestation du 22 octobre visera à protester contre l'entente que vient de conclure le gouvernement fédéral avec l'administration Reagan au sujet de l'essai des missiles Cruise. Ce sera là la première occasion pour les militants-es pacifistes canadiens-nes de démontrer leur vigoureuse opposition aux essais de ce missile récemment annoncés.

Bien que les manifestations annoncées peu après l'annonce par le gouvernement fédéral aient connu beaucoup de popularité, les organisateurs espèrent

que la manifestation du 22 octobre amènera des milliers de canadiens-nes de plus à se joindre au mouvement pacifiste.

Cette journée du 22 octobre vise surtout à protester contre les essais des missiles Cruise et le déploiement des Pershing II, mais bon nombre des organisateurs et des participants-es font campagne aussi bien contre l'arsenal soviétique que contre l'arsenal américain.

A Montréal, deux manifestations sont prévues; ces deux manifestations prendront également à partie Russes et Américains pour l'actuelle escalade dans la course aux armements nucléaires.

Une "chaîne humaine" reliera les consulats américains et soviétiques à l'initiative du "Comité du 22 octobre". Les participants-es doivent se rencontrer au Carré Phillips à 11h00. Cette chaîne humaine se dispersera après quelques minutes et les participants-es iront immédiatement grossir les rangs de la "Grande Marche pour la Paix".

Cette Grande Marche débutera à 13h00 au Carré Dominion et d'autres activités auront lieu tout de suite après.

Pour plus d'information, communiquez avec votre association étudiante.

Les étudiant-e-s protestent contre la venue de l'armée sur les campus

Par Jacques Beaudoin

MONTREAL -- Les représentants de l'armée canadienne qui viennent faire du recrutement sur nos campus universitaires ont la vie difficile ces temps-ci! Ils ont ainsi été confrontés à des manifestations à l'Université McGill et à l'Université Concordia, alors qu'ils ont du carrément annuler leur visite de recrutement à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) face à l'éventualité d'une action visant à "démolir" leur kiosque... et tout ça dans la même semaine!

Tout a commencé le 19 septembre à l'UQAM alors qu'un groupe d'étudiants-es proches de l'association étudiante et du mouvement écologique avait décidé de prendre les moyens pour empêcher les Forces Armées de tenir leur kiosque dans le cadre d'une journée "Carrières" qui avait été planifiée par l'Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales (AIESEC) un espèce de club social appuyé par Paul Desmarais et d'autres grands entrepreneurs et qui vise à former l'élite des gestionnaires du régime capitaliste sous lequel on vit. Les représentants de l'Armée ayant eu vent de la manifestation qui se préparait ont tout bonnement annulé la tenue de leur kiosque et ne se sont pas pointés à l'UQAM.

Le lendemain 20 septembre, c'est à l'Université Concordia que se sont rendus les recruteurs des Forces, toujours dans le cadre d'une invitation de l'AIESEC. Pour cette occasion, les membres du "Groupe de recherche sur l'intérêt public" (Q-PIRG), étudiants à Concordia, ont installé leur propre kiosque, où on distribuait des pamphlets et des textes en faveur du désarmement. Les membres de Q-PIRG voulaient ainsi exprimer pacifiquement leur opposition au kiosque de l'armée et à celui de la compagnie Energie Atomique du Canada Ltée. La réaction de l'AIESEC ne se fit pas attendre: déjà échaudés par l'annulation du kiosque de l'Armée à l'UQAM, les responsables de cet organisme ont fait appel aux agents de sécurité de l'Université pour faire interdire, sans succès, le kiosque des op-

posants à l'Armée.

Gérard Clément, un porte-parole de l'AIESEC, a justifié le recours aux agents de sécurité de l'Université Concordia, en disant que la journée "Carrières" à laquelle participait l'Armée était "apolitique", alors que selon lui, le kiosque de Q-PIRG était politisé et apportait une note de discordance face aux objectifs de la journée. Apolitique, les Forces Armées? Voilà qui est bien naïf... c'est le moins qu'on puisse dire.

D'autre part, une action de protestation contre l'Armée a également été organisée à l'Université McGill le 22 septembre.

Après une semaine aussi mouvementée, les représentants de l'Armée canadienne y penseront peut-être à deux fois avant de se présenter dans nos écoles pour y faire du recrutement. Les étudiants et étudiantes québécois-es sont certainement plus pacifiste et antimilitaristes qu'ils ne le pensent...

Conférence de solidarité contre l'intervention U.S. en Amérique centrale

Par Alain Bernatchez

Actuellement au Honduras, les Etats-Unis procèdent à des exercices militaires impliquant 5,000 militaires et une dizaine de navires de guerre au large des côtes centro-américaines.

Dans le contexte d'une situation mondiale de plus en plus tendue, le danger d'une intervention militaire directe des Etats-Unis contre la révolution centro-américaine est plus grand que jamais. Le Réseau Québécois de solidarité avec l'Amérique centrale organise une conférence de solidarité

Selon l'ANEQ:

Il ne faut pas liquider SUCO



Par Jacques Beaudoin

"Nous demandons au gouvernement canadien et à l'ACDI de bien vouloir abandonner, dans leurs négociations avec le Service universitaire canadien d'outre-mer (SUCO), l'idée première d'un non-renouvellement total de la subvention pour l'année 1984-85".

Telle est la revendication qui a été exprimée par le Conseil Central de l'ANEQ au ministre canadien Affaires Extérieures, Allan MacEachen, dans une lettre qui lui a été adressée pour protester contre la décision de l'ACDI, l'Agence canadienne de développement international -un organisme du gouvernement fédéral-, de couper les vivres au SUCO.

Selon l'ANEQ, le SUCO oeuvre depuis vingt ans à promouvoir le développement international et la solidarité avec les peuples du tiers-monde, que ce soit par la coopération aux projets qui sont mis en oeuvre par les communautés de base à l'étranger, ou encore par la participation à des activités d'information du public ici même au Québec. Il n'y a aucune raison pour que ce travail soit stoppé ou arrêté, surtout pas le prétexte fallacieux d'une soi-disante "mauvaise gestion" des fonds gouvernementaux qui lui sont octroyés.

En tenant compte que des milliers de personnes ont pu vivre l'expérience concrète de la solidarité à titre de coopérants

volontaires dans des projets parrainés par le SUCO et que la majorité d'entre eux étaient issus des Cégeps et universités québécoises; en tenant compte également que, par ses choix de partenaires et de projets ainsi que par le style de coopération qui lui est propre, le SUCO répond largement aux attentes des jeunes travailleurs et travailleuses en matière d'expérience de solidarité sur le terrain, et aux aspirations des étudiants et étudiantes quant à une possibilité réelle de pouvoir contribuer à bâtir pour l'avenir des rapports nouveaux et plus justes entre les peuples, l'ANEQ demande donc au gouvernement canadien et à l'ACDI de revenir sur leur décision, de façon à ce que la programmation actuelle puisse être complétée et que les activités de SUCO puissent se poursuivre dans les années à venir.

Le Conseil Central de l'ANEQ, dans la conclusion de sa lettre au ministre MacEachen, ose espérer que le gouvernement canadien et l'ACDI ne perdront pas de vue que, "de la survie financière du SUCO dépendent un apprentissage à la solidarité internationale au sein de notre population, de nombreux bénéficiaires directs des projets à travers le monde, ainsi que 250 emplois dans une période de chômage important au Québec, particulièrement chez les jeunes travailleurs et travailleuses".

Lecteurs et lectrices du québec ETUDIANT! Vous pouvez protester contre la décision de l'ACDI de retirer son financement au Service universitaire canadien d'outre-mer, en écrivant au ministre des Affaires Extérieures du Canada, M. Allan MacEachen (Promenade Sussex, tour A, 10ème étage, Ottawa, Ontario, K1A 0G2) et à la présidente de l'ACDI, Mme Margaret Catley-Carson (200, Promenade du Portage, Hull, Québec, K1A 0G4). Envoyez des copies de vos lettres de protestation à l'attention de Mme Thérèse Morin, présidente du Conseil d'administration du SUCO, 6839, rue Drolet, Montréal, Québec, H2S 2T1.

Le 22 octobre Journée internationale pour la paix

Manifestations:

11h00 - Formation d'une chaîne humaine au Carré Phillips à Montréal

13h00 - Grande Marche pour la Paix, départ au Carré Dominion à Montréal

Pour renseignements: Le Comité du 22 octobre, (514) 392-3008 ou la Grande Marche pour la Paix, (514) 382-7670, local 391.

